



États financiers consolidés

BRP inc.

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BRP inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BRP inc. et de ses filiales (la « Société ») aux 31 janvier 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 janvier 2025, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 janvier 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 janvier 2025, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 janvier 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 25 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Revenus – se reporter aux notes 2m) et 20 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les revenus de la Société prennent la forme d'opérations provenant de multiples systèmes de saisie de commandes et de bases de données. L'environnement informatique de la Société est complexe et comprend de multiples systèmes informatiques utilisés pour traiter les données relatives aux revenus et la Société s'appuie sur les données fournies par ces systèmes pour traiter et enregistrer ses opérations génératrices de revenus.

Étant donné que les systèmes auxquels a recours la Société pour traiter et enregistrer les revenus sont hautement automatisés, il existe des risques potentiels liés à la saisie, au traitement et au transfert exact et exhaustif des données entre les différents systèmes informatiques. Par conséquent, l'audit des revenus a entraîné un effort d'audit accru, et la nature des procédures d'audit a été conçue pour inclure des informations hors des systèmes informatiques.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux systèmes informatiques, aux applications logicielles et aux contrôles automatisés utilisés par la Société pour traiter les opérations génératrices de revenus comprenaient les suivantes, entre autres :

- Avec l'aide de spécialistes des technologies de l'information,
 - L'évaluation des contrôles généraux informatiques et des contrôles automatisés des systèmes informatiques pertinents utilisés pour traiter les opérations génératrices de revenus, notamment les contrôles liés à la surveillance des droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données;
 - L'évaluation de la configuration des interfaces de certains systèmes informatiques pertinents afin de déterminer si les informations transférées sont exactes et exhaustives;
 - L'évaluation des rapports des auditeurs des sociétés de services sur lesquels la Société s'appuie.

- Pour un échantillon d'opérations génératrices de revenus, les procédures suivantes ont été effectuées:
 - Comparaison des revenus enregistrés dans le système informatique à la confirmation du client et aux encaissements;
 - Comparaison des revenus enregistrés dans le système informatique à la tarification approuvée hors du système informatique;
 - Comparaison des revenus sélectionnés aux bons de connaissances de tiers;
 - Évaluation du caractère raisonnable des écritures de journal manuelles enregistrées au titre des revenus dans le grand livre général.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 25 mars 2025

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 2006.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BRP inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BRP inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 janvier 2025 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 janvier 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés au 31 janvier 2025 et pour l'exercice clos à cette date de la Société, et notre rapport daté du 25 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration

de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Montréal, Canada
Le 25 mars 2025

BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

[en millions \$ CA, sauf les données par action]

	Notes	Exercices clos les	
		31 janvier 2025	31 janvier 2024
			Données reclassées (note 2)
Revenus	20	7 829,7 \$	9 963,0 \$
Coût des ventes		6 056,1	7 329,0
Marge brute		1 773,6	2 634,0
Charges d'exploitation			
Vente et marketing		438,4	454,7
Recherche et développement		391,1	401,9
Frais généraux et administratifs		315,0	346,4
Autres charges d'exploitation	23	77,4	24,0
Total des charges d'exploitation		1 221,9	1 227,0
Bénéfice d'exploitation		551,7	1 407,0
Frais financiers	24	198,2	208,0
Produits financiers	24	(8,0)	(16,6)
Perte de change sur la dette à long terme		209,1	10,2
Bénéfice avant impôt		152,4	1 205,4
Charge d'impôt	25	89,7	273,7
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		62,7	931,7
Perte nette liée aux activités abandonnées	30	(275,7)	(187,2)
Bénéfice net (perte nette)		(213,0) \$	744,5 \$
Montant attribuable aux actionnaires		(213,1) \$	743,4 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,1 \$	1,1 \$
Bénéfice de base par action – activités poursuivies	19	0,85 \$	12,06 \$
Bénéfice dilué par action – activités poursuivies	19	0,84 \$	11,85 \$
Perte de base par action – activités abandonnées	19	(3,74) \$	(2,43) \$
Perte diluée par action – activités abandonnées	19	(3,70) \$	(2,38) \$
Bénéfice (perte) de base par action	19	(2,89) \$	9,63 \$
Bénéfice (perte) dilué par action	19	(2,86) \$	9,47 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[en millions \$ CA]

	Notes	Exercices clos les	
		31 janvier 2025	31 janvier 2024
Bénéfice net (perte nette)		(213,0) \$	744,5 \$
Autres éléments de perte globale			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		(107,3)	10,7
Variation nette de la perte latente à la conversion des établissements à l'étranger		(21,7)	(8,1)
(Charge) économie d'impôt		28,5	(3,2)
		(100,5)	(0,6)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Pertes actuarielles sur les régimes de retraite à prestations définies	16	(4,5)	(2,1)
Gain sur la juste valeur des placements à utilisation restreinte		0,5	0,5
Économie d'impôt		0,6	0,3
		(3,4)	(1,3)
Total des autres éléments de perte globale		(103,9)	(1,9)
Total du bénéfice global (de la perte globale)		(316,9) \$	742,6 \$
Montant attribuable aux actionnaires		(317,4) \$	742,8 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,5	(0,2)
Total du bénéfice global (de la perte globale) attribuable aux actionnaires			
Activités poursuivies		(49,1) \$	924,2 \$
Activités abandonnées	30	(268,3)	(181,4)
		(317,4) \$	742,8 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en millions \$ CA]

	Notes	Au 31 janvier 2025	Au 31 janvier 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie		180,7 \$	491,8 \$
Créances clients et autres débiteurs	5	617,3	656,3
Impôt et crédits d'impôt à l'investissement à recevoir		140,9	60,8
Autres actifs financiers	6	80,1	106,6
Stocks	7	1 730,2	2 155,6
Autres actifs courants	8	63,9	57,7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	30	361,7	—
Total des actifs courants		3 174,8	3 528,8
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir		23,6	19,0
Autres actifs financiers	6	26,6	49,6
Immobilisations corporelles	9	1 938,8	2 004,3
Immobilisations incorporelles	10	603,8	665,1
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	182,8	169,7
Impôt différé	25	338,2	337,5
Autres actifs non courants	8	4,8	1,5
Total des actifs non courants		3 118,6	3 246,7
Total de l'actif		6 293,4 \$	6 775,5 \$
Fournisseurs et charges à payer	12	1 222,1	1 450,4
Provisions	13	790,8	766,7
Autres passifs financiers	14	86,2	45,8
Impôt à payer		44,3	47,9
Revenus différés		64,9	89,9
Tranche courante de la dette à long terme	15	53,8	58,1
Tranche courante des obligations locatives	11	47,1	46,3
Passifs liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	30	118,2	—
Total des passifs courants		2 427,4	2 505,1
Dette à long terme	15	2 871,3	2 705,0
Obligations locatives	11	158,2	142,0
Provisions	13	145,2	148,5
Autres passifs financiers	14	80,2	65,1
Revenus différés		84,4	113,2
Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	16	194,0	156,3
Impôt différé	25	58,8	105,9
Autres passifs non courants		27,1	20,5
Total des passifs non courants		3 619,2	3 456,5
Total du passif		6 046,6	5 961,6
Capitaux propres		246,8	813,9
Total du passif et des capitaux propres		6 293,4 \$	6 775,5 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

[en millions \$ CA]

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2025

	Attribués aux actionnaires						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social (note 17)	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués (pertes accumulées)	Conversion des établissements à l'étranger	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 31 janvier 2024	248,5 \$	71,8 \$	443,1 \$	0,6 \$	44,9 \$	808,9 \$	5,0 \$	813,9 \$
Bénéfice net (perte nette)	—	—	(213,1)	—	—	(213,1)	0,1	(213,0)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	(3,4)	(22,1)	(78,8)	(104,3)	0,4	(103,9)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	—	—	(216,5)	(22,1)	(78,8)	(317,4)	0,5	(316,9)
Dividendes (note 17)	—	—	(61,9)	—	—	(61,9)	—	(61,9)
Émission d'actions à droit de vote subalterne (note 17)	19,1	(4,9)	—	—	—	14,2	—	14,2
Rachat d'actions à droit de vote subalterne (note 17)	(16,6)	—	(202,0)	—	—	(218,6)	—	(218,6)
Rémunération fondée sur des actions	—	16,1 ^[a]	—	—	—	16,1	—	16,1
Solde au 31 janvier 2025	251,0 \$	83,0 \$	(37,3) \$	(21,5) \$	(33,9) \$	241,3 \$	5,5 \$	246,8 \$

^[a] Inclut une économie d'impôt de 0,6 million \$.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024

	Attribués aux actionnaires						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social (note 17)	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Conversion des établissements à l'étranger	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 31 janvier 2023	255,8 \$	58,8 \$	175,5 \$	7,4 \$	37,4 \$	534,9 \$	5,2 \$	540,1 \$
Bénéfice net	—	—	743,4	—	—	743,4	1,1	744,5
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	(1,3)	(6,8)	7,5	(0,6)	(1,3)	(1,9)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	—	—	742,1	(6,8)	7,5	742,8	(0,2)	742,6
Dividendes (note 17)	—	—	(55,6)	—	—	(55,6)	—	(55,6)
Émission d'actions à droit de vote subalterne (note 17)	24,8	(6,6)	—	—	—	18,2	—	18,2
Rachat d'actions à droit de vote subalterne (note 17)	(32,1)	—	(418,9)	—	—	(451,0)	—	(451,0)
Rémunération fondée sur des actions	—	19,6 ^[a]	—	—	—	19,6	—	19,6
Solde au 31 janvier 2024	248,5 \$	71,8 \$	443,1 \$	0,6 \$	44,9 \$	808,9 \$	5,0 \$	813,9 \$

^[a] Inclut une charge d'impôt de 1,1 million \$.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en millions \$ CA]

		Exercices clos les	
	Notes	31 janvier 2025	31 janvier 2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette)		(213,0) \$	744,5 \$
Éléments hors exploitation et sans effet de trésorerie :			
Dotation à l'amortissement		427,6	391,7
Charge (économie) d'impôt		(1,0)	209,6
Perte de change sur la dette à long terme		209,1	10,2
Charges d'intérêts et coûts de transaction		184,4	197,3
Charge de perte de valeur		193,4	116,3
Autres		24,7	16,5
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation du fonds de roulement		825,2	1 686,1
Variations du fonds de roulement :			
Diminution des créances clients et autres débiteurs		17,6	3,7
Diminution des stocks		268,8	122,6
Augmentation des autres actifs		(31,4)	(18,6)
Diminution des fournisseurs et charges à payer		(215,2)	(96,1)
Diminution des autres passifs financiers		(0,9)	(6,2)
Augmentation des provisions		31,0	250,9
Diminution des autres passifs		(7,7)	(28,1)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		887,4	1 914,3
Impôt payé, déduction faite des remboursements		(147,3)	(256,2)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		740,1	1 658,1
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(396,6)	(548,4)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(29,8)	(37,4)
Autres		0,9	10,9
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(425,5)	(574,9)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Diminution du découvert bancaire		—	(29,0)
Émission de la dette à long terme	15	3,6	3,3
Frais de renégociation de la dette à long terme	15	—	(10,9)
Remboursement de la dette à long terme	15	(59,7)	(58,2)
Remboursement d'obligations locatives	11	(52,4)	(48,6)
Intérêts payés		(177,8)	(167,6)
Émission d'actions à droit de vote subalterne		14,2	18,2
Rachat d'actions à droit de vote subalterne	17	(215,1)	(446,2)
Dividendes versés	17	(61,9)	(55,6)
Autres		(4,0)	(2,2)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(553,1)	(796,8)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(73,3)	3,1
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(311,8)	289,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		491,8	202,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		180,0 \$	491,8 \$

La Société a choisi de présenter un tableau consolidé des flux de trésorerie qui comprend les activités poursuivies et les activités abandonnées. La répartition des montants liés aux activités abandonnées entre les activités d'exploitation, d'investissement et de financement est présentée à la note 30.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

1. NATURE DES ACTIVITÉS

BRP inc. (« BRP ») a été constituée en société par actions en vertu des lois du Canada. Les actions à droit de vote multiple de BRP sont détenues par Beaudier Inc. et 4338618 Canada Inc. (collectivement le « groupe Beaudier »), par Bain Capital Integral Investors II, L.P. (« Bain Capital ») et par la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») (collectivement les « actionnaires principaux »). Les actions à droit de vote subalterne de BRP sont inscrites au Canada à la Bourse de Toronto sous le symbole « DOO » et aux États-Unis à la Bourse Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DOOO ».

BRP et ses filiales (la « Société ») conçoivent, développent, fabriquent et vendent des véhicules récréatifs motorisés et des produits marins. Le secteur Groupe sports motorisés de la Société comprend la catégorie des produits toutes saisons, qui se compose des véhicules tout-terrain, des véhicules côte à côte, des véhicules à trois roues et des véhicules à deux roues; la catégorie des produits saisonniers, qui comprend des motoneiges, des motomarines et des pontons; et la catégorie des PAV et moteurs pour fabricants d'équipement d'origine (« OEM »), qui comprend les pièces, accessoires et vêtements (les « PAV »), les moteurs pour les karts, les avions récréatifs et les bateaux à jet à injection directe, ainsi que les autres services. En outre, le secteur Groupe marin de la Société comprend des bateaux, des pontons et des moteurs hors-bord pour bateaux, ainsi que des PAV et autres services connexes.

Les produits de la Société sont vendus principalement par l'intermédiaire d'un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants et sont aussi vendus à des fabricants d'équipement (les « Clients »). La Société distribue ses produits mondialement et les fabrique au Mexique, au Canada, en Autriche, aux États-Unis, en Finlande, en Australie et en Allemagne.

Le 17 octobre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait amorcé un processus visant la vente des entreprises de son Groupe marin, à savoir Alumacraft, Manitou, Telwater (Quintrex, Stacer, Savage et Yellowfin), et des pièces, accessoires et vêtements du Groupe marin. Par conséquent, au 31 janvier 2025, ces entreprises sont présentées à titre d'activités abandonnées, et les actifs et passifs connexes, comme détenus en vue de la vente (note 30).

Le siège social de la Société est situé au 726, rue Saint-Joseph, Valcourt (Québec) J0E 2L0.

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certaines transactions qui sont évaluées sur une base différente, comme il est expliqué subséquemment dans la note sur les méthodes comptables significatives.

Le 25 mars 2025, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024.

b) Règle de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de BRP et de ses filiales. BRP exerce le contrôle sur toutes ses filiales entièrement détenues au moyen de blocs de droits de vote, à l'exception de BRP Commerce & Trade Shanghai Co. Ltd, située en Chine, pour laquelle une participation ne donnant pas le contrôle de 20 % a été comptabilisée au moment de la consolidation, et de Pinion GmbH, située en Allemagne, pour laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est de 20 %. BRP fait aussi partie d'une coentreprise située en Autriche.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

b) Règle de consolidation [suite]

Les principales filiales de BRP comprises dans les présents états financiers consolidés sont les suivantes :

- Bombardier Produits Récréatifs inc., établie au Canada;
- BRP U.S. Inc., établie aux États-Unis;
- BRP-Rotax GmbH & Co. KG, établie en Autriche;
- BRP European Distribution SA, établie en Suisse;
- BRP Finland Oy, établie en Finlande;
- BRP Mexico S.A. de C.V., établie au Mexique.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

c) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. La monnaie fonctionnelle est la monnaie du principal environnement économique au sein duquel la Société exerce ses activités. Les monnaies fonctionnelles des filiales étrangères de la Société sont principalement le dollar américain et l'euro.

Transactions en monnaies étrangères

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société applique les procédures suivantes aux transactions et aux soldes dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les éléments monétaires sont convertis en fonction des taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, et les éléments non monétaires sont convertis en fonction des taux de change en vigueur à la date de transaction. Les revenus et les charges (sauf les amortissements, qui sont convertis selon les mêmes taux de change que les actifs correspondants) sont convertis d'après les taux de change en vigueur aux dates de transaction ou selon les taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Consolidation des établissements à l'étranger

Tous les actifs et passifs liés à des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis selon les taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de la Société liés à la conversion des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres jusqu'à ce que la Société cesse d'exercer un contrôle sur les établissements à l'étranger. À ce moment, les gains ou les pertes de change cumulés dans les capitaux propres sont entièrement reclassés en résultat net.

d) Évaluation des stocks

Les matériaux et les produits en cours, les produits finis ainsi que les pièces, accessoires et vêtements sont évalués au moindre du coût moyen pondéré ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des produits en cours et des produits finis fabriqués par la Société comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi que les coûts indirects directement attribuables à la fabrication. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation lorsqu'il est déterminé que leur coût n'est pas entièrement recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de réduire la valeur des stocks n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la réduction de valeur fait l'objet d'une reprise.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, l'équipement et l'outillage détenus en vue de leur utilisation dans le cadre d'activités de développement, de production et de distribution ou à des fins administratives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'un élément comptabilisé aux immobilisations corporelles inclut son prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables au transfert de l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation, y compris les coûts d'emprunt engagés au cours de la construction.

À l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Si une immobilisation corporelle comporte des composants importants dont les durées d'utilité estimées sont différentes, l'amortissement est calculé pour chacun des composants selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées de la Société, en fonction des catégories, sont les suivantes :

Outillage	De 3 à 7 ans
Équipement	De 3 à 20 ans
Bâtiments	De 10 à 60 ans

L'amortissement des actifs en cours de développement commence lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont révisés à la fin de chaque exercice, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La dotation à l'amortissement est comptabilisée dans le coût des ventes, les frais de vente et de marketing, les frais généraux et administratifs ou les frais de recherche et développement selon la fonction de l'actif sous-jacent.

Les bâtiments, l'équipement et l'outillage entièrement amortis sont conservés dans les comptes de coût et de l'amortissement cumulé jusqu'à ce que ces actifs soient mis hors service. Dans le cas d'une cession, le coût et l'amortissement cumulé sont retirés de l'état consolidé de la situation financière, et le montant net, diminué du produit de la cession, est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont pu se déprécier. S'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué, comme il est expliqué au paragraphe h) ci-après.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

f) Immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets acquis. Le goodwill est systématiquement soumis à un test de dépréciation au 31 janvier, ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou à un groupe d'UGT aux fins du test de dépréciation, selon le niveau le plus bas auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les marques de commerce sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties compte tenu de leurs durées d'utilité prévues indéterminées pour la Société. L'évaluation des durées d'utilité prévues indéterminées est révisée à la fin de chaque exercice. Les marques de commerce sont systématiquement soumises à un test de dépréciation au 31 janvier, ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. Les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation avec les UGT auxquelles elles se rattachent.

Les logiciels, les licences et les brevets, les réseaux de concessionnaires et les relations avec la clientèle sont comptabilisés au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

Logiciels et licences	De 3 à 5 ans
Brevets	10 ans
Réseaux de concessionnaires	De 5 à 20 ans
Relations avec la clientèle	De 10 à 15 ans

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses logiciels et licences, de ses réseaux de concessionnaires et de ses relations avec la clientèle afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont pu se déprécier. S'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué, comme il est expliqué au paragraphe h) ci-après. La dotation à l'amortissement est comptabilisée dans le coût des ventes, les frais de vente et de marketing, les frais généraux et administratifs ou les frais de recherche et développement selon la fonction de l'actif sous-jacent.

En ce qui concerne les dépenses liées aux activités de recherche et développement, elles sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées, sauf dans le cas des activités de développement si certains critères précis relatifs à leur inscription à l'actif en tant qu'immobilisations incorporelles sont remplis.

g) Contrats de location

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Les contrats de location sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives à la date de début du contrat de location. Les paiements associés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont passés en charges.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants (s'il y a lieu) :

- les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables fondés sur un indice ou un taux;
- les montants que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice des options d'achat si la Société a la certitude raisonnable de les exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable de ne pas résilier ce contrat avant terme.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

g) Contrats de location [suite]

Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée, et un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, d'un changement de l'estimation d'une garantie de valeur résiduelle ou d'un changement de l'hypothèse relative aux options d'achat, de prolongation ou de résiliation. L'obligation locative est également réévaluée lorsque le contrat de location sous-jacent est modifié.

La Société comptabilise chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante, de nature locative.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, ce qui comprend l'évaluation initiale de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, ainsi que les coûts directs initiaux, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Ces actifs sont amortis à compter de la date de début du contrat de location. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeur découlant des tests de dépréciation, comme il est expliqué au paragraphe h) ci-dessous, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. La dotation à l'amortissement est comptabilisée dans le coût des ventes, les frais de vente et de marketing, les frais généraux et administratifs ou les frais de recherche et développement selon la fonction de l'actif sous-jacent.

h) Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

Un actif s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au sein d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, qui correspond au niveau le plus bas d'actifs pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément. La valeur recouvrable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie nets futurs actualisés. La juste valeur diminuée des coûts de sortie reflète le montant que la Société pourrait tirer de la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie. S'il n'existe aucun marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluations adéquats, selon la nature de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de perte de valeur comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables des actifs (sauf le goodwill), des UGT ou des groupes d'UGT qui se sont dépréciés au cours de périodes antérieures afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que leur valeur recouvrable a augmenté. S'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué, et une reprise de valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net jusqu'à concurrence de la valeur comptable qui aurait existé si la charge de perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

i) Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la Société devient partie à une transaction et sont par la suite réévalués à la juste valeur ou au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de leur classement.

Lorsque la Société acquiert ou émet un instrument financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier sont inclus dans la valeur comptable et amortis dans l'état consolidé du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la Société acquiert ou émet un instrument financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, tous les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Une modification de passifs financiers qui comprennent une option de remboursement anticipé, au pair, sans coûts de résiliation, correspond à une extinction. Lorsqu'une modification est comptabilisée en tant qu'extinction, l'instrument financier initial est décomptabilisé, y compris les coûts de transaction non amortis et les coûts ou frais engagés relativement à la modification, et le nouvel instrument découlant de la modification est comptabilisé à la juste valeur.

Actifs financiers et passifs financiers autres que les dérivés

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas des dérivés sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, en fonction du classement suivant :

- Les placements à utilisation restreinte sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
- Le passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
- Les facilités de crédit renouvelables, les fournisseurs et charges à payer, les autres passifs financiers, la dette à long terme et les obligations locatives sont évalués au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des actifs financiers ou des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, ils sont évalués à la juste valeur, y compris les dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers et non financiers et qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Dans l'état consolidé du résultat net, les variations de la juste valeur des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié aux éléments du fonds de roulement sont comptabilisées dans les autres charges d'exploitation.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

i) Instruments financiers [suite]

Instruments financiers dérivés soumis à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie

La Société applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie lorsqu'il est fort probable que des flux de trésorerie prévus se réalisent et que tous les autres critères relatifs au modèle de couverture des flux de trésorerie soient remplis. La portion efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés en tant qu'éléments de couverture selon le modèle de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est cumulée dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La portion inefficace est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net à la fin de chaque période. La Société évalue, à l'origine d'une relation de couverture et régulièrement par la suite, si les instruments de couverture devraient compenser efficacement les flux de trésorerie des éléments couverts respectifs dans la période au cours de laquelle ils sont désignés à titre de couverture.

Si un instrument financier dérivé comptabilisé selon le modèle de couverture des flux de trésorerie est réglé avant de venir à échéance ou si la relation de couverture ne satisfait plus les critères d'une couverture des flux de trésorerie, les gains ou les pertes cumulés liés à l'instrument financier dérivé demeurent dans les capitaux propres tant que la transaction couverte sous-jacente est susceptible de se réaliser et sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle la transaction couverte sous-jacente est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. Si la transaction sous-jacente couverte est réglée avant de venir à échéance ou qu'elle n'est plus susceptible de se réaliser, les gains ou les pertes cumulés dans les capitaux propres à ce jour sont immédiatement reclassés dans l'état consolidé du résultat net. Les gains ou les pertes liés aux instruments financiers dérivés comptabilisés selon le modèle de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisés dans la même catégorie que l'élément faisant l'objet d'une couverture dans l'état consolidé du résultat net.

j) Décomptabilisation des créances

Les créances sont décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière seulement si les droits contractuels de la Société sur les flux de trésorerie expirent ou si la Société transfère à un tiers la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux créances vendues.

k) Provisions

Les provisions représentent des passifs dont le montant ou le calendrier de paiement est incertain. Les provisions sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société a une obligation légale ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. En outre, des provisions sont comptabilisées à l'égard des contrats pour lesquels les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Les provisions sont évaluées à la fin de chaque période selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Afin de tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, les provisions sont évaluées en fonction de la valeur actuelle des sorties de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation selon un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction du risque spécifique de l'obligation. Les provisions sont réévaluées à la date de chaque état consolidé de la situation financière selon les taux d'intérêt en vigueur à cette date; des charges d'intérêts sont comptabilisées pour refléter le passage du temps.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

k) Provisions [suite]

Les principales provisions présentées par la Société sont décrites en détail ci-dessous :

Provisions relatives aux produits vendus

Lorsqu'elle vend des produits, la Société comptabilise une provision relative aux garanties limitées sur ces produits, généralement pour des périodes allant de 6 mois à 5 ans.

La Société comptabilise une provision liée aux réclamations existantes relatives à l'utilisation de ces produits et aux réclamations possibles, mais non présentées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La Société établit une provision liée aux coûts estimatifs de promotion au moment où les revenus sont comptabilisés. Ces coûts comprennent notamment les rabais sur les produits accordés aux clients, les remises sur quantité et les programmes de financement de détail. Dans l'état consolidé du résultat net, les mesures de stimulation des ventes ayant un effet de trésorerie sont comptabilisées en tant que réduction des revenus, tandis que les mesures de stimulation des ventes sans effet de trésorerie, comme l'offre de produits gratuits, sont incluses dans le coût des ventes.

l) Avantages du personnel

Avantages courants

La Société comptabilise une charge au titre des salaires, des primes, de la rémunération fondée sur des actions et des cotisations sociales du personnel dans l'état consolidé du résultat net au cours de la période où les services sont rendus. Les avantages courants liés au personnel des usines de fabrication sont compris dans le coût des stocks produits, comme il est décrit ci-dessus au paragraphe d).

Avantages futurs

La Société est le promoteur, au Canada et à l'étranger, de plusieurs régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, capitalisés ou non, qui couvrent la plupart de ses employés. La Société offre aussi d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite à certains employés.

Régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les coûts annuels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui comprennent les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges d'intérêts et les coûts des services passés, sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard des taux d'actualisation, de la progression des salaires, de l'âge de départ à la retraite des employés, de l'espérance de vie, de l'inflation et des coûts de soins de santé.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net lorsque les employés rendent des services à la Société. En ce qui a trait au personnel des usines de fabrication, les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont compris dans le coût des stocks produits, comme il est décrit ci-dessus au paragraphe d).

Le montant net des charges d'intérêts est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à chaque période pour refléter le passage du temps.

Les coûts des services passés (gains) découlant de la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la suite de la modification ou de la réduction d'un régime sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net lorsque survient cette modification ou cette réduction. Une réduction découle d'une transaction qui vient réduire de façon importante le nombre d'employés couverts par un régime.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

l) Avantages du personnel [suite]

Régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite [suite]

Dans l'état consolidé du résultat net, les coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont classés séparément en fonction de leur nature. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les coûts des services passés (gains) sont présentés en bénéfice d'exploitation, tandis que le montant net des charges d'intérêts sur l'obligation découlant des avantages sociaux futurs du personnel est présenté dans les frais financiers.

Le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre du régime diminuée de la juste valeur des actifs du régime à cette date. Les obligations au titre du régime sont déterminées en fonction des versements futurs prévus au titre des prestations, actualisés selon les taux d'intérêt du marché en vigueur au 31 janvier, et les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur à cette date. Les écarts actuariels découlant du calcul de la valeur actuelle des obligations au titre du régime et de la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés directement dans les bénéfices non distribués (pertes accumulées).

Régimes à cotisations définies

Des charges au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net lorsque les employés rendent les services à la Société. Les charges liées au personnel des usines de fabrication sont comprises dans le coût des stocks produits, comme il est décrit ci-dessus au paragraphe d). Les charges au titre du régime à cotisations définies sont intégralement présentées en bénéfice d'exploitation.

m) Comptabilisation des revenus

Les revenus de la Société sont tirés principalement de la vente de produits ainsi que de pièces et d'accessoires connexes. Chaque vente est considérée comme une seule et même obligation de prestation, et les revenus sont comptabilisés lorsque les marchandises sont expédiées, soit au moment précis auquel les Clients obtiennent le contrôle de l'actif et la Société a rempli son obligation de prestation. Les revenus sont évalués à un montant correspondant à la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit, ce qui tient compte des promotions des ventes et des crédits pour retour qui devraient être consentis après la date d'expédition. La Société comptabilise des revenus différés si elle reçoit une contrepartie, ou si elle a un droit inconditionnel de recevoir une contrepartie, avant de remplir son obligation de prestation.

Si, en plus de la garantie régulière, une garantie prolongée est accordée lors de l'achat du produit, une tranche des revenus représentant la valeur de la garantie prolongée est différée. La valeur différée se base sur le prix de vente spécifique de l'unité vendue et de la garantie prolongée consentie. Les revenus différés sont alors comptabilisés sur la période de couverture de la garantie prolongée.

n) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôt pour recherche et développement, est comptabilisée lorsque la Société satisfait aux exigences relatives aux programmes d'aide et que le recouvrement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale reçue, mais conditionnellement remboursable, est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net tant qu'il demeure probable que les conditions relatives au remboursement ne seront pas remplies. L'aide gouvernementale accordée pour compenser les charges est présentée dans l'état consolidé du résultat net à titre de réduction des charges auxquelles elle se rapporte, tandis que l'aide accordée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles est déduite du coût de l'actif connexe.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

o) Régimes de paiements fondés sur des actions

La Société attribue aux dirigeants et aux employés des options d'achat d'actions qui sont réglées par l'émission d'actions ordinaires. La Société établit une charge de rémunération à l'égard de ces attributions en fonction de la juste valeur de chaque tranche d'options à la date d'attribution. La charge de rémunération est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits de chaque tranche en fonction du nombre d'options dont les droits devraient finalement être acquis. La Société effectue une estimation des renoncements aux options sur actions au moment de l'attribution et révisé ces estimations lors de périodes ultérieures si le nombre réel de déchéances diffère de ces estimations. Le montant correspondant est comptabilisé dans le surplus d'apport en tant que composante des capitaux propres.

D'autres régimes de paiements fondés sur des actions en fonction de la valeur des actions ordinaires de la Société sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

p) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de la Société représente la somme d'impôt exigible à payer en fonction du bénéfice imposable pour l'exercice, de l'impôt différé et des crédits d'impôt. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis selon les différences entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs au moyen des taux d'imposition et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés qui devraient être en vigueur au moment où les écarts se résorberont. L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt connexe est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Modification de la réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier Deux

La modification s'applique à l'impôt sur le résultat qui découle d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). La Société a appliqué l'exception relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation d'informations connexes découlant des règles du Pilier Deux dans les territoires où celles-ci ont été adoptées.

q) Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives des régimes d'options d'achat d'actions. En ce qui a trait au régime d'options d'achat d'actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (établie en fonction du cours moyen annuel des actions de la Société) selon la valeur monétaire des droits de souscription rattachés aux options d'achat d'actions en cours.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES [SUITE]

r) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles tirent des revenus et pour lesquelles elles engagent des charges, y compris des revenus et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de cette entité. Les activités connexes peuvent être clairement distinguées, et les revenus et la marge brute sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

La Société compte désormais deux secteurs opérationnels à présenter : le Groupe sports motorisés et le Groupe marin. Le secteur Groupe sports motorisés comprend les produits toutes saisons, les produits saisonniers et les PAV et moteurs pour OEM, tandis que le secteur Groupe marin comprend les bateaux, les pontons, les moteurs hors-bord pour bateaux, ainsi que les PAV et autres services connexes, qui sont tous présentés à titre d'activités abandonnées, et les actifs et passifs connexes, comme détenus en vue de la vente au 31 janvier 2025 (note 30).

s) Activités abandonnées, actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs d'un groupe destiné à être cédé sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et une transaction de vente doit être hautement probable. Les actifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs tels que les actifs d'impôt différé, les actifs générés par des avantages du personnel et les actifs financiers, qui sont expressément exemptés de cette disposition en matière d'évaluation. Un groupe destiné à être cédé s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie (note 30).

Un groupe destiné à être cédé peut être considéré comme des activités abandonnées s'il s'agit d'une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de cette ligne d'activité ou région géographique, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Une activité est classée comme abandonnée à la date à laquelle elle satisfait aux critères de classement comme détenue en vue de la vente ou à la date de la cession, selon la plus rapprochée de ces dates.

Les actifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs de l'état consolidé de la situation financière. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs de l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs non courants d'un groupe destiné à être cédé ne sont pas amortis lorsqu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Il faut continuer à comptabiliser les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d'un groupe classés comme détenus en vue de la vente.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique au titre du bénéfice net lié aux activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat net et comme un montant unique au titre du résultat global lié aux activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsqu'une activité est classée comme abandonnée, les chiffres comparatifs de l'état consolidé du résultat net sont reclassés comme si l'activité avait été abandonnée dès le début de l'exercice comparatif.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables de la Société exige de la direction qu'elle formule des jugements et des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, ainsi que sur les montants connexes relatifs aux revenus et aux charges, aux autres éléments du résultat global et aux informations fournies.

a) Estimations importantes aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société

Les meilleures estimations de la Société sont fondées sur les renseignements, les données et les faits connus à la date à laquelle elles sont formulées. La direction s'appuie sur son expérience et sur certains renseignements, sur la conjoncture économique et les tendances en général, ainsi que sur des hypothèses concernant les résultats futurs probables pour formuler les estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement, et les incidences de toute variation sont comptabilisées immédiatement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et ces différences pourraient être importantes.

Le budget d'exploitation annuel de la Société et les révisions du budget qu'elle réalise durant l'exercice (collectivement le « Budget »), de même que le plan stratégique de la Société, comprennent des données fondamentales qui sont utilisées comme base pour établir certaines estimations importantes nécessaires à la préparation des présents états financiers consolidés. Chaque année, la direction prépare son budget d'exploitation et son plan stratégique annuels selon un processus en fonction duquel un budget détaillé sur un an et un plan stratégique sur trois ans sont établis par chaque entité, puis consolidés.

Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le Budget sont fondés sur les commandes actuelles et futures prévues, la conjoncture générale des marchés, les structures de coûts actuelles, les variations de coûts prévues et les ententes actuelles avec des tiers. La direction utilise des données du budget d'exploitation annuel et des projections ou des hypothèses additionnelles pour calculer les résultats prévus en ce qui a trait au plan stratégique et aux périodes ultérieures.

Le Budget et le plan stratégique sont approuvés par la direction et le conseil d'administration. La direction assure ensuite le suivi du rendement par rapport au Budget. Des écarts importants entre le rendement réel et le rendement prévu constituent un indicateur clé du besoin d'évaluer si certaines des estimations utilisées pour la préparation de l'information financière devraient être révisées.

La direction doit s'appuyer sur des estimations aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société, et elle est d'avis que les estimations les plus importantes sont les suivantes :

Estimation de la valeur nette de réalisation des stocks

La valeur nette de réalisation des matériaux et des produits en cours est déterminée d'après la comparaison des éléments et de la valeur des stocks avec les besoins en matière de production, les caractéristiques actuelles et futures des produits, les coûts de production prévus devant être engagés et la rentabilité prévue des produits finis. La valeur nette de réalisation des produits finis ainsi que des pièces, accessoires et vêtements est déterminée d'après la comparaison des éléments et de la valeur des stocks avec les prix de vente prévus, les programmes de vente et les caractéristiques des nouveaux produits.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS [SUITE]

a) Estimations importantes aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société [suite]

Estimation de la recouvrabilité et de la dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT repose sur un calcul fondé sur leur valeur d'utilité qui s'appuie sur les flux de trésorerie projetés prenant en considération le budget pour un exercice et le plan stratégique sur trois exercices, tout en incluant une valeur finale calculée en actualisant les données de l'exercice final à perpétuité. Les données servent de fondement aux principales hypothèses servant au calcul de la valeur d'utilité et elles incluent les volumes de vente, les prix de vente, la composition des ventes, les coûts de production, les coûts de distribution, les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement, ainsi que le choix d'un taux d'actualisation approprié, toutes ces données étant exposées à des incertitudes inhérentes et à des jugements. Les taux d'actualisation servent à refléter les risques liés aux flux de trésorerie projetés, ce qui représente les meilleures informations disponibles à la date du test de dépréciation. L'évolution de la technologie, des accords commerciaux, de l'industrie et des conditions économiques, ou d'autres facteurs externes peuvent avoir une incidence sur les estimations des flux de trésorerie, ce qui pourrait entraîner des charges de perte de valeur. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur la recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie de la Société.

Estimation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement si la direction juge probable qu'ils seront réalisés selon le budget annuel, le plan stratégique et des projections additionnelles permettant de calculer les résultats prévus pour des périodes ultérieures.

Estimation des provisions au titre des garanties régulières liées aux produits, des passifs liés aux produits et des programmes de vente

Le coût de la garantie régulière est établi pour chaque gamme de produits et comptabilisé au moment de la vente en fonction de la meilleure estimation faite par la direction d'après les taux et les tendances historiques au titre des coûts. Les provisions relatives aux garanties régulières sont ajustées lorsque la Société détecte un problème important et récurrent relatif à des produits vendus ou lorsqu'elle constate des écarts en matière de coûts et de tendances par suite de l'analyse des réclamations au titre des garanties.

La provision au titre des passifs liés aux produits à la fin de la période est calculée en fonction de la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait aux montants nécessaires au règlement des réclamations existantes. De plus, la provision au titre des passifs liés aux produits à la fin de la période de présentation de l'information financière comprend les réclamations engagées, mais non présentées, d'après les coûts historiques moyens.

La provision liée au programme de vente est estimée selon les caractéristiques actuelles du programme, les données historiques et les ventes au détail prévues pour chaque gamme de produits.

Estimation des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les charges et le passif au titre des régimes à prestations définies

Afin de déterminer les taux d'actualisation utilisés pour calculer les charges et le passif au titre des régimes à prestations définies, la direction consulte des cabinets d'actuaire externes pour qu'ils lui fournissent des taux d'actualisation utilisés couramment et applicables, qui sont fondés sur le rendement de placements à revenu fixe dans des sociétés de première qualité ayant des flux de trésorerie qui correspondent au versement prévu des prestations pour chaque régime à prestations définies. La direction se fonde sur ses connaissances et sur sa compréhension des facteurs économiques généraux pour tirer une conclusion sur l'exactitude des taux d'actualisation utilisés.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS [SUITE]

b) Jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables de la Société

La direction doit poser certains jugements lors de l'application des méthodes comptables de la Société, particulièrement en ce qui a trait aux éléments suivants :

Recouvrabilité et dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société opère selon un niveau élevé d'intégration et d'interdépendance aux fins de ses activités de conception, de développement, de fabrication et de distribution. Les entrées de trésorerie générées par chaque gamme de produits nécessitent le recours à divers actifs de la Société, ce qui limite les tests de dépréciation à effectuer pour un seul actif. Par conséquent, la direction effectue les tests de dépréciation en regroupant les actifs en UGT.

Monnaie fonctionnelle

La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale, mais ses activités de conception, de développement, de fabrication et de distribution font l'objet d'un niveau élevé d'intégration, et la direction doit exercer un jugement important pour déterminer la monnaie fonctionnelle de chaque entité à l'aide des facteurs énoncés dans IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (« IAS 21 »). La direction a déterminé que la monnaie fonctionnelle de chaque entité est sa monnaie locale, à moins que l'évaluation des critères utilisés aux fins de l'évaluation de la monnaie fonctionnelle énoncés dans IAS 21 ne détermine qu'une autre monnaie constitue la monnaie fonctionnelle. Les critères énoncés dans IAS 21 qui sont applicables à chaque entité font l'objet d'un examen annuel.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers afin de traiter des questions soulevées dans le cadre du suivi après mise en œuvre des dispositions d'IFRS 9 *Instruments financiers* relatives au classement et à l'évaluation. Ces modifications comprennent un guide d'application sur la détermination de la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, un guide d'application sur la nécessité d'évaluer si un actif financier correspond uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, ainsi que de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir à l'égard des investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de nouvelles informations à fournir à l'égard de certains instruments dont les modalités contractuelles pourraient donner lieu à des modifications des flux de trésorerie.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} février 2026. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. L'objectif d'IFRS 18 est d'énoncer les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers qui visent à ce que les informations figurant dans les états financiers soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité. La norme établit également des directives sur le classement des informations présentées dans les états financiers de base ou dans les notes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES [SUITE]

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} février 2027. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Autres normes ou modifications

L'IASB a publié d'autres normes ou modifications aux normes existantes qui ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Créances clients	475,3 \$	538,5 \$
Correction de valeur pour créances douteuses	(6,5)	(5,5)
	468,8	533,0
Taxes de vente et autres montants à recevoir de gouvernements	137,3	107,2
Autres	11,2	16,1
Total des créances clients et autres débiteurs	617,3 \$	656,3 \$

6. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Placements à utilisation restreinte ^[a]	14,7 \$	13,4 \$
Instruments financiers dérivés	27,3	79,0
Avances consenties aux fournisseurs relativement aux immobilisations corporelles	10,6	22,2
Autres	54,1	41,6
Total des autres actifs financiers	106,7 \$	156,2 \$
Tranche courante	80,1	106,6
Tranche non courante ^[b]	26,6	49,6
Total des autres actifs financiers	106,7 \$	156,2 \$

^[a] Les placements à utilisation restreinte sont des obligations négociées en bourse qui ne peuvent servir qu'à payer les indemnités de départ et les charges de retraite relatives aux régimes de retraite en Autriche, et ne peuvent être utilisés à des fins générales.

^[b] La portion non courante est principalement attribuable aux instruments financiers dérivés et aux placements à utilisation restreinte.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

7. STOCKS

Les stocks de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Matériaux et produits en cours	702,2 \$	834,9 \$
Produits finis	693,4	929,7
Pièces, accessoires et vêtements	334,6	391,0
Total des stocks	1 730,2 \$	2 155,6 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a comptabilisé des stocks totalisant 5 321,9 millions \$ au coût des ventes (6 504,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024). Ce montant comprend une réduction de valeur des stocks de 52,7 millions \$ (30,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024) et une reprise d'une réduction de valeur comptabilisée antérieurement pour un montant de 11,2 millions \$ (6,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024).

8. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Charges payées d'avance	52,6 \$	47,9 \$
Frais financiers différés	6,1	3,1
Autres	10,0	8,2
Total des autres actifs	68,7 \$	59,2 \$
Tranche courante	63,9	57,7
Tranche non courante	4,8	1,5
Total des autres actifs	68,7 \$	59,2 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2025			31 janvier 2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Outillage	1 371,8 \$	892,4 \$	479,4 \$	1 247,4 \$	787,8 \$	459,6 \$
Équipement	1 536,2	815,6	720,6	1 461,9	726,2	735,7
Bâtiments	861,5	277,1	584,4	860,9	247,7	613,2
Terrains	154,4	—	154,4	195,8	—	195,8
Total	3 923,9 \$	1 985,1 \$	1 938,8 \$	3 766,0 \$	1 761,7 \$	2 004,3 \$

Aux 31 janvier 2025 et 2024, les actifs en cours de développement se sont chiffrés respectivement à 176,8 millions \$ et à 217,3 millions \$, et ils ont été inclus au coût des immobilisations corporelles.

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations corporelles durant l'exercice clos le 31 janvier 2025.

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	Acquisitions ^[a]	Cessions	Amortissement ^[b]	Perte de valeur ^[c]	Actifs détenus en vue de la vente (note 30)	Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2025
Outillage	459,6 \$	188,5 \$	(0,4) \$	(135,4) \$	(39,6) \$	(0,8) \$	7,5 \$	479,4 \$
Équipement	735,7	153,2	(0,6)	(156,3)	(18,2)	(6,0) \$	12,8	720,6
Bâtiments	613,2	53,9	(0,1)	(41,5)	(6,4)	(44,6) \$	9,9	584,4
Terrains	195,8	0,6	—	—	—	(47,1) \$	5,1	154,4
Total	2 004,3 \$	396,2 \$	(1,1) \$	(333,2) \$	(64,2) \$	(98,5) \$	35,3 \$	1 938,8 \$

^[a] Une aide gouvernementale de 0,4 million \$ a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 258,7 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

^[c] Une charge de perte de valeur de 7,5 millions \$ est liée aux actifs inutilisés (note 23) et une perte de valeur de 56,7 millions \$ est liée aux actifs détenus en vue de la vente des entreprises du Groupe marin (note 30).

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations corporelles durant l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Acquisitions ^[a]	Cessions	Amortissement ^[b]	Perte de valeur (note 30)	Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2024
Outillage	427,0 \$	166,6 \$	(0,1) \$	(120,4) \$	(16,5) \$	3,0 \$	459,6 \$
Équipement	672,0	234,7	(1,3)	(142,0)	(26,8)	(0,9)	735,7
Bâtiments	544,7	107,4	—	(37,9)	—	(1,0)	613,2
Terrains	166,7	29,9	—	—	—	(0,8)	195,8
Total	1 810,4 \$	538,6 \$	(1,4) \$	(300,3) \$	(43,3) \$	0,3 \$	2 004,3 \$

^[a] Une aide gouvernementale de 9,8 millions \$ a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 236,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société s'établissaient comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2025			31 janvier 2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Goodwill	252,3 \$	— \$	252,3 \$	252,3 \$	— \$	252,3 \$
Marques de commerce	138,2	—	138,2	164,6	—	164,6
Logiciels et licences	344,2	174,5	169,7	322,9	149,3	173,6
Brevets	45,7	12,1	33,6	48,3	8,1	40,2
Réseaux de concessionnaires	51,2	51,2	—	115,8	92,8	23,0
Relations avec la clientèle	37,3	27,3	10,0	36,5	25,1	11,4
Total	868,9 \$	265,1 \$	603,8 \$	940,4 \$	275,3 \$	665,1 \$

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations incorporelles durant l'exercice clos le 31 janvier 2025.

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	Acquisitions ^[a]	Amortissement ^[b]	Perte de valeur ^[c]	Actifs détenus en vue de la vente (note 30)	Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2025
Goodwill	252,3 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	252,3 \$
Marques de commerce	164,6	—	—	(8,9)	(18,6)	1,1	138,2
Logiciels et licences	173,6	28,2	(31,8)	(2,0)	—	1,7	169,7
Brevets	40,2	—	(4,4)	—	—	(2,2)	33,6
Réseaux de concessionnaires	23,0	—	(1,7)	(3,8)	(18,3)	0,8	—
Relations avec la clientèle	11,4	—	(1,3)	—	—	(0,1)	10,0
Total	665,1 \$	28,2 \$	(39,2) \$	(14,7) \$	(36,9) \$	1,3 \$	603,8 \$

^[a] Une aide gouvernementale de 1,6 million \$ a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 8,5 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

^[c] Une charge de perte de valeur de 1,9 million \$ est liée aux actifs inutilisés (note 23) et une perte de valeur de 12,8 millions \$ est liée aux actifs détenus en vue de la vente des entreprises du Groupe marin (note 30).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES [SUITE]

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations incorporelles durant l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Acquisitions ^[a]	Amortissement ^[b]	Perte de valeur (note 30)	Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2024
Goodwill	252,3 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	252,3 \$
Marques de commerce	216,3	—	—	(50,9)	(0,8)	164,6
Logiciels et licences	164,9	37,4	(28,4)	(0,3)	—	173,6
Brevets	45,0	—	(4,3)	—	(0,5)	40,2
Réseaux de concessionnaires	50,2	—	(6,8)	(19,3)	(1,1)	23,0
Relations avec la clientèle	12,6	—	(1,3)	—	0,1	11,4
Total	741,3 \$	37,4 \$	(40,8) \$	(70,5) \$	(2,3) \$	665,1 \$

^[a] Une aide gouvernementale de néant a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 12,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie et des groupes d'unités génératrices de trésorerie

Des marques de commerce et un goodwill ont été comptabilisés relativement à l'acquisition du secteur des produits récréatifs de Bombardier Inc. par la Société en 2003. Par suite de divers regroupements d'entreprises qui ont eu lieu après 2003, des marques de commerce et un goodwill supplémentaires ont été comptabilisés.

Le goodwill et les marques de commerce acquis dans le cadre de ces regroupements d'entreprises ont été attribués aux UGT ou aux groupes d'UGT de la Société comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Groupe sports motorisés – goodwill	179,6 \$	179,6 \$
Pinion – goodwill	72,7	72,7
Ski-Doo – immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	63,6	63,6
Sea-Doo – immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	59,1	59,1
Pinion – immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	15,5	15,5 \$

La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill pour l'ensemble de ses UGT ou groupes d'UGT. Lors du test de dépréciation annuel du goodwill, la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, y compris le goodwill, a été comparée à leur valeur recouvrable. La Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel le goodwill avait été affecté était supérieure à leur valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 (aucune perte de valeur pour l'exercice clos le 31 janvier 2024).

La Société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée pour l'ensemble de ses UGT. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée soumises au test comprennent les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Lors du test de dépréciation annuel des marques de commerce, la valeur comptable d'une UGT, à l'exclusion du goodwill, a été comparée à sa valeur recouvrable. La Société a conclu que la valeur recouvrable des UGT auxquelles une marque de commerce a été affectée était supérieure à leur valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 (aucune perte de valeur pour l'exercice clos le 31 janvier 2024).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES [SUITE]

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie et du groupe d'unités génératrices de trésorerie [suite]

La Société a utilisé la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT pour lesquelles le goodwill a été affecté, ainsi que des UGT des marques *Ski-Doo*, *Sea-Doo* et *Pinion* pour lesquelles les marques de commerce ont été affectées. La Société a déterminé que la technique des flux de trésorerie actualisés a donné l'évaluation la plus juste de la contrepartie qui pourrait être obtenue contre chaque UGT ou groupe d'UGT dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'entreprise, combinée à la valeur résiduelle de l'entreprise à la fin de la période sur laquelle portent les prévisions. La technique des flux de trésorerie actualisés a été appliquée en fonction de la valeur de l'entreprise, de façon à ce que les flux de trésorerie après impôt mais avant la charge d'intérêt soient actualisés au moyen du coût moyen pondéré du capital. Cette méthode exige la formulation d'hypothèses portant sur les taux de croissance des revenus, les marges du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA »), les dépenses d'investissement, les taux d'imposition et les taux d'actualisation. Les hypothèses utilisées aux fins du calcul des flux de trésorerie actualisés sont des données d'entrée de niveau 3 (définies à la note 27). Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 9,5 %. Ces taux d'actualisation ont été calculés en ajoutant les facteurs de risque liés à l'UGT ou au groupe d'UGT testé au coût en capital moyen pondéré de la Société. Un taux de croissance variant entre 2,0 % et 3,1 % a été utilisé pour calculer la valeur finale.

Analyse de sensibilité

La Société procède à une analyse de sensibilité des flux de trésorerie et des taux d'actualisation afin de confirmer la valeur recouvrable des marques de commerce et du goodwill. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une diminution de 5 % des flux de trésorerie estimatifs ou une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés n'auraient pas entraîné de charge de perte de valeur au 31 janvier 2025.

11. CONTRATS DE LOCATION

Les principales activités de location de la Société sont attribuables à son usine de fabrication située en Finlande, à ses bureaux situés au Canada ainsi qu'à ses entrepôts servant à la distribution de pièces, d'accessoires et de vêtements.

Le tableau suivant illustre les variations des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	Acquisitions	Amortissement ^[a]	Perte de valeur ^[b]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres	Valeur comptable au 31 janvier 2025
Bâtiments et terrains	152,4 \$	36,7 \$	(47,5) \$	(6,1) \$	3,3 \$	27,3 \$	166,1 \$
Équipement	17,3	5,9	(7,7)	—	0,9	0,3	16,7
Total	169,7 \$	42,6 \$	(55,2) \$	(6,1) \$	4,2 \$	27,6 \$	182,8 \$

^[a] Un montant de 28,4 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

^[b] Une charge de perte de valeur de 6,1 millions \$ est liée aux actifs détenus en vue de la vente des entreprises du Groupe marin (note 30).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

11. CONTRATS DE LOCATION [SUITE]

Le tableau suivant illustre les variations des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Acquisitions	Amortissement ^[a]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres	Valeur comptable au 31 janvier 2024
Bâtiments et terrains	163,2 \$	19,0 \$	(43,0) \$	0,7 \$	12,5 \$	152,4 \$
Équipement	17,1	8,6	(7,6)	(0,9)	0,1	17,3
Total	180,3 \$	27,6 \$	(50,6) \$	(0,2) \$	12,6 \$	169,7 \$

^[a] Un montant de 26,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

Le tableau suivant illustre les variations des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	Émission	Intérêts	Remboursement ^[a]	Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 30)	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres	Valeur comptable au 31 janvier 2025
Obligations locatives	188,3 \$	43,1 \$	8,5 \$	(60,9) \$	(6,7) \$	7,6 \$	25,4 \$	205,3 \$

^[a] Comprend les intérêts payés de 8,5 millions \$.

Le tableau suivant illustre les variations des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Émission	Intérêts	Remboursement ^[a]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres	Valeur comptable au 31 janvier 2024
Obligations locatives	196,9 \$	27,3 \$	7,7 \$	(56,3) \$	0,3 \$	12,4 \$	188,3 \$

^[a] Comprend les intérêts payés de 7,7 millions \$.

12. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les fournisseurs et charges à payer de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Fournisseurs	829,4 \$	1 026,8 \$
Salaires et charges à payer liées au personnel	114,3	128,2
Autres charges à payer	278,4	295,4
Total des fournisseurs et charges à payer	1 222,1 \$	1 450,4 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

13. PROVISIONS

Les provisions de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Provisions relatives aux produits vendus	876,1 \$	863,9 \$
Restructuration	20,1	4,4
Autres	39,8	46,9
Total des provisions	936,0 \$	915,2 \$
Tranche courante	790,8	766,7
Tranche non courante	145,2	148,5
Total des provisions	936,0 \$	915,2 \$

Les provisions relatives aux produits vendus comprennent les provisions au titre des garanties régulières sur les produits vendus, les provisions au titre de la responsabilité de produits et les provisions liées aux programmes de ventes offerts par la Société à ses Clients en vue de soutenir les activités de vente au détail.

La tranche non courante des provisions est principalement attribuable aux provisions relatives aux produits vendus. Au 31 janvier 2025, la Société estime que les sorties de fonds relatives à la tranche non courante de ces provisions pourraient avoir lieu du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2029.

Les variations des provisions s'établissent comme suit :

	Provisions relatives aux produits vendus	Restructuration	Autres	Total
Solde au 31 janvier 2024	863,9 \$	4,4 \$	46,9 \$	915,2 \$
Montant passé en charges au cours de la période	1 301,7	84,3	48,9	1 434,9
Montant versé au cours de la période	(1 297,6)	(68,5)	(29,2)	(1 395,3)
Montant ayant fait l'objet d'une reprise au cours de la période	(2,6)	(0,4)	(18,1)	(21,1)
Effet des variations des taux de change	47,7	0,3	1,6	49,6
Désactualisation et effet de la variation des estimations d'actualisation	3,7	—	—	3,7
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 30)	(40,7)	—	(10,3)	(51,0)
Solde au 31 janvier 2025	876,1 \$	20,1 \$	39,8 \$	936,0 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

14. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Programmes de retenues des concessionnaires et dépôts des clients	39,8 \$	40,1 \$
Montant à payer à Bombardier Inc.	22,7	22,4
Instruments financiers dérivés	64,3	7,8
Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle	23,4	26,4
Autres	16,2	14,2
Total des autres passifs financiers	166,4 \$	110,9 \$
Tranche courante	86,2	45,8
Tranche non courante ^[a]	80,2	65,1
Total des autres passifs financiers	166,4 \$	110,9 \$

^[a] La tranche non courante est principalement constituée du montant à payer à Bombardier Inc. à l'égard de l'indemnisation liée à l'impôt et du montant du passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle.

15. DETTE

Facilité de crédit renouvelable

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable totalisant 1 500,0 millions \$, dont les prélèvements peuvent également être effectués selon l'équivalent en dollars américains ou en euros. Au 31 janvier 2025, la Société n'avait aucun montant prélevé sur la facilité de crédit renouvelable (néant au 31 janvier 2024). Les commissions d'engagement sur le montant non prélevé de la facilité de crédit renouvelable, qui varient entre 0,25 % et 0,40 %, s'établissaient à 0,30 %.

Le 10 mai 2024, l'échéance de la facilité a été reportée de mai 2026 à mai 2029, et la grille de prix a été mise à jour pour tenir compte de la transition vers le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »). Les taux d'intérêt applicables sont assujettis à un ajustement usuel au titre de l'écart de crédit allant de 0,45 % à 3,00 %, qui varie en fonction d'un ratio de levier financier. Au 31 janvier 2025, les coûts d'emprunt en dollars canadiens correspondaient au taux CORRA majoré de 2,00 % ou au taux préférentiel du Canada majoré de 1,00 %, compte tenu du ratio de levier financier. En dollars américains, ils correspondaient au taux SOFR majoré de 2,00 %, au taux de base américain majoré de 1,00 % ou au taux préférentiel des États-Unis majoré de 1,00 %. En euros, ils correspondaient à l'EURIBOR majoré de 2,00 %.

La Société doit maintenir, dans certaines circonstances, un ratio minimal de couverture des charges fixes. De plus, le total des emprunts disponibles est assujetti, en vertu de la facilité de crédit renouvelable, à un calcul de la capacité d'emprunt correspondant à la somme de 75 % de la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de 50 % de la valeur comptable des stocks.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

15. DETTE [SUITE]

Dettes à long terme

Aux 31 janvier 2025 et 2024, les dates d'échéance, les taux d'intérêt, les montants nominaux restants dus et les valeurs comptables de la dette à long terme s'établissaient comme suit :

31 janvier 2025					
	Échéance	Taux d'intérêt contractuel	Taux d'intérêt effectif	Montant nominal restant dû	Valeur comptable
Facilité à terme					
Emprunt à terme B-1	Mai 2027	6,41 %	6,61 %	465,7 \$ US	673,6 \$ ^[a]
Emprunt à terme B-2	Décembre 2029	7,06 %	7,31 %	488,8 \$ US	706,9 \$ ^[a]
Emprunt à terme B-3	Janvier 2031	7,06 %	7,20 %	987,5 \$ US	1 418,8 \$ ^[a]
Emprunts à terme	Mars 2025 à déc. 2030	0,93 % à 3,89 %	2,02 % à 6,50 %	88,0 €	125,8
Total de la dette à long terme					2 925,1 \$
Tranche courante					53,8
Tranche non courante					2 871,3
Total de la dette à long terme					2 925,1 \$

^[a] Déduction faite des coûts de transaction non amortis de néant pour l'emprunt à terme B-1, de néant pour l'emprunt à terme B-2 et de 9,4 millions \$ pour l'emprunt à terme B-3.

31 janvier 2024					
	Échéance	Taux d'intérêt contractuel	Taux d'intérêt effectif	Montant nominal restant dû	Valeur comptable
Facilité à terme					
Emprunt à terme B-1	Mai 2027	7,43 %	7,71 %	465,7 \$ US	623,4 \$ ^[a]
Emprunt à terme B-2	Décembre 2029	8,08 %	8,41 %	493,8 \$ US	661,0 \$ ^[a]
Emprunt à terme B-3	Janvier 2031	8,08 %	8,23 %	997,5 \$ US	1 325,3 \$ ^[a]
Emprunts à terme	Mars 2024 à déc. 2030	0,87 % à 5,14 %	1,90 % à 6,28 %	109,1 €	153,4
Total de la dette à long terme					2 763,1 \$
Tranche courante					58,1
Tranche non courante					2 705,0
Total de la dette à long terme					2 763,1 \$

^[a] Déduction faite des coûts de transaction non amortis de néant pour l'emprunt à terme B-1, de néant pour l'emprunt à terme B-2 et de 10,0 millions \$ pour l'emprunt à terme B-3.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

15. DETTE [SUITE]

Dettes à long terme [suite]

Le tableau suivant illustre les variations de la dette à long terme durant l'exercice clos le 31 janvier 2025.

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	Tableaux des flux de trésorerie		Changement sans contrepartie de trésorerie		Valeur comptable au 31 janvier 2025
		Émission	Rembour- sement	Effet des variations des taux de change	Autres	
Facilité à terme	2 609,7 \$	— \$	(20,9) \$	209,1 \$	1,4 \$	2 799,3 \$
Emprunts à terme	153,4	3,6	(38,8)	5,0	2,6	125,8
Total	2 763,1 \$	3,6 \$	(59,7) \$	214,1 \$	4,0 \$	2 925,1 \$

Le tableau suivant illustre les variations de la dette à long terme durant l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Tableaux des flux de trésorerie		Changement sans contrepartie de trésorerie		Valeur comptable au 31 janvier 2024
		Émission	Rembour- sement	Effet des variations des taux de change	Autres	
Facilité à terme	2 611,4 \$	— \$	(25,5) \$	10,2 \$	13,6 \$	2 609,7 \$
Emprunts à terme	178,8	3,3	(32,7)	0,6	3,4	153,4
Total	2 790,2 \$	3,3 \$	(58,2) \$	10,8 \$	17,0 \$	2 763,1 \$

En vertu d'ententes de sûreté, les montants empruntés aux termes de la facilité de crédit renouvelable et de la facilité à terme (les « facilités de crédit ») sont garantis par la quasi-totalité des actifs de la Société.

a) Facilité à terme

Le 10 mars 2023, la Société a modifié son emprunt à terme B-1 en remplaçant les références au taux LIBOR par des références au taux SOFR, toutes les autres modalités demeurant inchangées. Le 4 octobre 2023, la Société a refixé le taux de son emprunt à terme B-2, ce qui a réduit les coûts d'emprunt de 0,75 %, toutes les autres modalités demeurant inchangées. La Société a engagé des coûts de transaction de 0,9 million \$, qui ont été comptabilisés dans les frais financiers. En outre, des coûts de transaction non amortis de 19,1 millions \$ ont été décomptabilisés et comptabilisés dans les frais financiers.

Le 22 janvier 2024, la Société a refinancé son emprunt à terme B-1, ce qui a réduit le solde pour le porter à 465,7 millions \$ US et a donné lieu à la prise en charge d'un nouvel emprunt à terme B-3 de 1 000 millions \$ US. Cette nouvelle tranche viendra à échéance le 22 janvier 2031, et son coût d'emprunt correspond au taux SOFR à terme majoré de 2,75 %. La Société a engagé des coûts de transaction de 10,0 millions \$, qui sont compris dans la valeur comptable de l'emprunt à terme B-3 et amortis sur sa durée prévue, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, des coûts de transaction non amortis antérieurs de 2,7 millions \$ pour l'emprunt à terme B-1 ont été décomptabilisés et comptabilisés dans les frais financiers.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

15. DETTE [SUITE]

a) Facilité à terme [suite]

Au 31 janvier 2025, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme B-1 s'établissaient comme suit :

- i) au taux SOFR à terme majoré de 2,00 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,00 %, ou
- ii) au taux de base américain majoré de 1,00 %, ou
- iii) au taux préférentiel des États-Unis majoré de 1,00 %.

Au 31 janvier 2025, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme B-2 s'établissaient comme suit :

- i) au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,50 %.

Au 31 janvier 2025, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme B-3 s'établissaient comme suit :

- i) au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,00 %.

Conformément à la facilité à terme, les coûts d'emprunt au taux de base américain ou au taux préférentiel des États-Unis ne peuvent être inférieurs aux coûts d'emprunt au taux SOFR.

La Société est tenue de rembourser chaque trimestre au moins 0,25 % du montant nominal, déduction faite de tout remboursement anticipé volontaire déjà effectué. Par conséquent, la Société a remboursé un montant de 15,2 millions \$ US (20,9 millions \$) au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025. En outre, dans l'éventualité où elle affichait une situation de trésorerie excédentaire à la fin de l'exercice et un ratio de levier financier supérieur à un certain seuil, la Société pourrait être tenue de rembourser une partie de la facilité à terme. Aux 31 janvier 2025 et 2024, la Société n'était pas tenue de rembourser une partie de la facilité à terme en vertu de cette exigence.

b) Emprunts à terme

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a conclu des conventions d'emprunt à terme assorties de taux d'intérêt favorables en vertu d'un programme du gouvernement autrichien. Ce programme soutient les projets de recherche et développement en fonction des charges engagées par la Société en Autriche. Les emprunts à terme, dont le montant nominal s'élève à 2,4 millions € (3,6 millions \$), portent intérêt à des taux allant de 2,50 % à 3,23 % et viennent à échéance de mars 2028 à décembre 2028. La Société a comptabilisé une subvention de 0,1 million € (0,2 million \$) à titre de réduction des frais de recherche et développement, ce qui représente l'écart entre la juste valeur de l'emprunt à terme au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, ces emprunts à terme avaient un montant nominal de 2,3 millions € (3,3 millions \$), portaient intérêt à des taux allant de 1,00 % à 4,53 % et venaient à échéance de mars 2027 à décembre 2027. La Société a comptabilisé une subvention de 0,1 million € (0,2 million \$) à titre de réduction des frais de recherche et développement, ce qui représente l'écart entre la juste valeur de l'emprunt à terme au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges au titre des avantages du personnel, c'est-à-dire les charges liées à toutes les formes de contrepartie versée par la Société en échange de services rendus par ses employés, s'établissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
Rémunération courante	1 179,8 \$	1 247,1 \$
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	10,1	10,6
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	56,7	55,5
Indemnités de cessation d'emploi	46,6	6,0
Rémunération fondée sur des actions (note 18)	15,5	20,7
Autres avantages à long terme	6,1	2,5
Total ^[a]	1 314,8 \$	1 342,4 \$

^[a] Un montant de 644,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes pour la période close le 31 janvier 2025 (758,6 millions \$ pour la période close le 31 janvier 2024).

a) Avantages postérieurs à l'emploi

La Société est le promoteur de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite non contributifs à prestations définies qui procurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite à la majorité de ses employés.

Employés canadiens

La Société est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite à l'intention de ses dirigeants canadiens et de régimes à cotisations définies pour ses employés dirigeants et non dirigeants. De plus, la Société a conservé des obligations au titre des prestations définies à l'égard de certains employés et anciens employés pour des services rendus avant 2005.

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société offrent aux employés admissibles qui sont à la retraite des avantages non contributifs en matière d'assurance-vie et de soins de santé qui sont financés au fur et à mesure. Les avantages en matière de soins de santé sont payables à partir du départ à la retraite jusqu'à l'âge de 65 ans.

Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès des gouvernements et se conforment aux lois applicables. Les régimes sont régis par un comité de retraite composé de représentants de l'employeur et des employés. Le comité de retraite a délégué ses responsabilités au comité de placements, qui est responsable de la politique de placement des actifs de la caisse. Ce comité est composé de représentants de l'employeur. Les régimes ont pour stratégie de diminuer le niveau de risque en augmentant progressivement, lorsque leur solvabilité s'améliore, leur pondération en titres à revenu fixe à long terme. La Société verse aux régimes le financement minimal requis en vertu des réglementations actuelles. La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies s'établit à environ 12 ans. Au 31 janvier 2025, la Société prévoit que 50 % des paiements futurs liés à ces obligations au titre des prestations définies au Canada seront versés dans les 15 prochaines années.

De plus, la Société est le promoteur d'un régime de retraite à prestations définies qui offre à ses dirigeants des avantages complémentaires de retraite.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

a) Avantages postérieurs à l'emploi [suite]

Employés des États-Unis

Aux États-Unis, la Société offre à ses employés un régime à cotisations définies et offre à ses dirigeants un régime de retraite complémentaire non enregistré à prestations définies fondées sur le salaire moyen en fin de carrière.

Employés européens

La Société est le promoteur de régimes à cotisations définies à l'intention de ses employés dans la plupart de ses entités européennes. De plus, la Société offre un régime à prestations définies non capitalisé et un régime d'indemnité de retraite à prestation forfaitaire en Autriche. En vertu du régime à prestations définies, les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service des employés admissibles, des taux d'accumulation des prestations de retraite applicables et de la rémunération au moment de la retraite. En vertu du régime d'indemnité de retraite à prestation forfaitaire, la prestation est calculée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération au moment de la retraite. Ces régimes sont régis par les lois autrichiennes applicables. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'établit à environ 11 ans. Au 31 janvier 2025, la Société prévoit que 50 % des paiements futurs liés à ses obligations au titre des prestations définies en Autriche seront versés dans les 13 prochaines années.

b) Régimes à prestations définies

Risques actuariels

Les principaux risques actuariels auxquels les régimes exposent la Société sont les suivants :

Risques liés aux marchés

Risque d'investissement

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction d'un taux d'actualisation établi par référence à des placements à revenu fixe de sociétés de première qualité. Si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, les passifs des régimes augmenteront. Actuellement, les régimes capitalisés détiennent des placements dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. En raison de la nature à long terme des passifs des régimes, la Société estime qu'il est approprié qu'un montant raisonnable des actifs des régimes soit investi dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe afin de pouvoir tirer profit du rendement offert par la caisse.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des placements à revenu fixe viendrait augmenter les passifs des régimes; cependant, dans le cas des régimes capitalisés, ce facteur serait partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur des titres à revenu fixe.

Risques liés aux employés

Risque de longévité

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction des meilleures estimations des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après leur emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aurait pour effet de faire augmenter les passifs des régimes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Risque lié au salaire

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction des salaires futurs des participants aux régimes. Par conséquent, toute augmentation des salaires des participants aux régimes aurait pour effet de faire augmenter les passifs des régimes.

Hypothèses actuarielles

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles adoptées afin de déterminer le coût des prestations définies et l'obligation au titre des prestations définies s'établissent comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Hypothèses actuarielles relatives au coût des prestations^[a]				
Taux d'actualisation utilisés pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts des services rendus	5,05 %	3,46 %	4,95 %	3,61 %
Charges d'intérêts, montant net	5,05 %	3,48 %	4,95 %	3,56 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Table de mortalité	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018
Hypothèses actuarielles relatives à l'obligation au titre des prestations définies^[b]				
Taux d'actualisation	4,65 %	3,41 %	5,05 %	3,48 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Table de mortalité	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018

^[a] Déterminées au début des périodes de présentation de l'information financière.

^[b] Déterminées à la fin des périodes de présentation de l'information financière.

Le taux d'actualisation représente le taux du marché de placements à revenu fixe dans des sociétés de première qualité, lequel cadre avec la monnaie et la durée estimée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le taux de croissance de la rémunération prévu est déterminé en fonction de la structure salariale actuelle ainsi que des hausses de salaire passées et anticipées.

Évolution du coût des soins de santé

Le coût des soins de santé devrait se situer à un taux de 4,5 % durant l'exercice 2025 et diminuer graduellement pour s'établir à 3,3 % au cours de l'exercice 2034. Après cette date, le taux devrait se stabiliser à 3,3 %. Une augmentation de 1 % de l'évolution du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur les coûts liés aux prestations définies et sur les obligations au titre des prestations définies pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel

Les montants découlant des obligations de la Société au titre des prestations définies s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Obligation au titre des prestations définies des régimes capitalisés	(263,0) \$	(2,5) \$	(306,0) \$	(2,3) \$
Juste valeur des actifs des régimes	256,0	2,0	269,6	1,7
	(7,0)	(0,5)	(36,4)	(0,6)
Obligation au titre des prestations définies des régimes non capitalisés	(74,0)	(112,5)	(13,8)	(105,5)
Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	(81,0) \$	(113,0) \$	(50,2) \$	(106,1) \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des variations des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite (capitalisés et non capitalisés) aux dates des états consolidés de la situation financière.

	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	(319,8) \$	(107,8) \$	(321,2) \$	(104,4) \$
Coûts des services rendus	(2,1)	(1,6)	(2,0)	(1,8)
Charges d'intérêts	(15,7)	(3,8)	(15,7)	(3,8)
Pertes actuarielles découlant de changements d'hypothèses démographiques	—	(2,3)	—	—
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de changements d'hypothèses financières	(15,4)	(1,9)	3,9	(1,7)
Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience	—	(2,1)	(0,7)	(1,5)
Prestations versées	16,0	8,6	15,9	5,9
Effet des variations des taux de change	—	(4,1)	—	(0,5)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	(337,0) \$	(115,0) \$	(319,8) \$	(107,8) \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Le tableau suivant présente le rapprochement des variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite aux dates des états consolidés de la situation financière.

	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	269,6 \$	1,7 \$	266,1 \$	1,5 \$
Produits d'intérêts	13,4	—	13,0	—
Frais administratifs	(0,3)	—	(0,3)	—
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant du rendement des actifs des régimes	17,2	—	(2,1)	—
Cotisations de l'employeur	8,4	8,9	8,8	6,1
Distributions à l'employeur ^[a]	(36,3)	—	—	—
Prestations versées	(16,0)	(8,6)	(15,9)	(5,9)
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	256,0 \$	2,0 \$	269,6 \$	1,7 \$

^[a] Le 31 décembre 2024, la Société a modifié ses régimes de retraite complémentaires canadiens à l'intention des dirigeants, ce qui a fait en sorte que ces régimes qui étaient partiellement capitalisés ont été convertis en régimes garantis soutenus par des cautionnements irrévocables. En raison de cette modification, des actifs des régimes de 36,3 millions \$ ont été distribués et des cautionnements de 80,8 millions \$ ont été émis, lesquels arrivent à échéance le 1^{er} janvier 2026 et sont renouvelables annuellement. Un montant de 28,0 millions \$ représentant une retenue d'impôt à la source remboursable devrait être reçu d'ici le 31 janvier 2026.

Conformément aux exigences en matière de financement minimal en vertu de la réglementation actuelle, la Société prévoit verser un montant de 15,0 millions \$ pour l'ensemble des régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se clôturant le 31 janvier 2026.

Le rendement réel (la perte réelle) des actifs des régimes s'établit comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Rendement réel des actifs des régimes	30,3 \$	— \$	10,6 \$	— \$

La juste valeur des actifs des régimes pour chaque catégorie s'établit comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Titres de capitaux propres de sociétés canadiennes cotées en bourse	22,9 \$	25,7 \$
Titres de capitaux propres de sociétés étrangères cotées en bourse	39,6	41,4
Titres à revenu fixe cotés en bourse	10,4	6,2
Contrats d'assurance ^[a]	147,8	147,2
Autres	37,3	50,8
Total	258,0 \$	271,3 \$

^[a] Le 8 décembre 2022, la Société a acheté des contrats d'assurance sous la forme de contrats de rentes sans rachat des engagements admissibles de 155,1 millions \$ pour le compte de certains régimes à prestations définies afin de réduire le risque lié aux régimes de retraite. La juste valeur de ces contrats de rentes sans rachat des engagements varie en fonction des variations de l'obligation au titre des prestations définies connexe. Ces valeurs ne sont pas cotées en raison du recours aux données d'entrée importantes non observables utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

La juste valeur des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe présentés ci-dessus a été établie en fonction des cours de marchés actifs.

Coûts liés aux prestations définies

Les composantes du total des coûts liés aux prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net s'établissent comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Coûts des services rendus	2,1 \$	1,6 \$	2,0 \$	1,8 \$
Intérêts nets sur les passifs découlant des avantages du personnel futurs	2,3	3,8	2,7	3,8
Frais administratifs	0,3	—	0,3	—
Coûts liés aux prestations définies	4,7 \$	5,4 \$	5,0 \$	5,6 \$

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles ayant une incidence significative sur l'établissement des obligations au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance prévue de la rémunération et la longévité des participants. Les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été établies en fonction de variations raisonnablement possibles de chacune de ces hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière, en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes.

L'incidence sur les passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel s'établirait comme suit au 31 janvier 2025 :

	Augmentation (diminution) des passifs
Taux d'actualisation	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(25,0) \$
Incidence d'une diminution de 0,5 %	27,4
Taux de croissance prévu de la rémunération	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	5,1 \$
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(4,7)
Longévité des participants	
Incidence d'une augmentation de 1 an	8,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 an	(8,5)

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus n'est pas forcément représentative de la variation possible des passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel, puisqu'il est peu probable que la modification d'une hypothèse n'ait pas d'incidence sur d'autres hypothèses, certaines d'entre elles pouvant être liées.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

17. CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la Société comprend un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple accordant six droits de vote par action et sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne accordant un droit de vote par action et sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en série et sans valeur nominale.

Les variations du capital social émis et en circulation s'établissaient comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Actions à droit de vote subalterne		
Solde au 1^{er} février 2023	36 522 508	252,4 \$
Émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	454 359	24,8
Émises en échange d'actions à droit de vote multiple ^[a]	2 236 284	0,2
Rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(4 404 598)	(32,1)
Solde au 31 janvier 2024	34 808 553	245,3
Émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	422 087	19,1
Émises en échange d'actions à droit de vote multiple	1 628 558	0,1
Rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(2 346 799)	(16,6)
Solde au 31 janvier 2025	34 512 399	247,9 \$
Actions à droit de vote multiple		
Solde au 1^{er} février 2023	42 384 200	3,4 \$
Échangées contre des actions à droit de vote subalterne	(2 236 284)	(0,2)
Solde au 31 janvier 2024	40 147 916	3,2 \$
Échangées contre des actions à droit de vote subalterne	(1 628 558)	(0,1)
Solde au 31 janvier 2025	38 519 358	3,1 \$
Total des actions en circulation au 31 janvier 2025	73 031 757	251,0 \$

^[a] Correspond à 2 171 428 actions liées à un reclassement (décrit ci-après) et à 64 856 actions liées à un don de Beaudier Inc.

a) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 6 décembre 2024, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 3 331 852 de ses actions à droit de vote subalterne en circulation au cours de la période de 12 mois commençant le 10 décembre 2024 et se terminant au plus tard le 9 décembre 2025 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours »). Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, aucune action n'avait été rachetée en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours. De plus, au cours de la même période, la Société a poursuivi ses rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée et lancée au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente », telle qu'elle est définie ci-après). La Société a racheté aux fins d'annulation 2 346 799 actions à droit de vote subalterne, soit le nombre maximal autorisé dans le cadre du programme, pour une contrepartie totale de 218,6 millions \$, dont une tranche de 3,5 millions \$ en impôt impayé.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

17. CAPITAL SOCIAL [SUITE]

a) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités [suite]

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société n'a comptabilisé aucune incidence dans les frais financiers (gain de 4,8 millions \$ dans les produits financiers pour l'exercice clos le 31 janvier 2024) liée à un programme de rachat d'actions automatique. Le gain représente l'écart entre le cours de l'action utilisé pour établir le passif financier à la clôture de chaque trimestre et le montant réellement payé pour le rachat des actions au cours des périodes de restrictions réglementaires ou de restriction sur les transactions que la Société s'impose.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2025, une tranche de 16,6 millions \$ de la contrepartie totale de 218,6 millions \$ représente la valeur comptable des actions rachetées et une tranche de 202,0 millions \$ représente le montant imputé aux pertes accumulées.

Le 30 novembre 2023, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 3 231 999 de ses actions à droit de vote subalterne en circulation au cours de la période de 12 mois commençant le 5 décembre 2023 et se terminant au plus tard le 4 décembre 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente »), et 885 200 actions à droit de vote subalterne pour une contrepartie totale de 79,1 millions \$ ont été rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a racheté un total de 4 404 598 actions à droit de vote subalterne en vertu des programmes d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, une tranche de 32,1 millions \$ de la contrepartie totale de 446,2 millions \$ représente la valeur comptable des actions rachetées, une tranche de 418,9 millions \$ représente le montant imputé aux pertes accumulées et une tranche de 4,8 millions \$ représente le gain comptabilisé dans le résultat net.

b) Reclassement

Le 19 avril 2024, Bain Capital Integral Investors II, L.P. (« Bain Capital ») a réalisé un reclassement de 1 500 000 actions à droit de vote subalterne de la Société par l'entremise d'un preneur ferme, ainsi qu'une distribution en nature de 128 558 actions à droit de vote subalterne à certaines sociétés liées et à certains commanditaires. Avant cette transaction, Bain Capital avait converti 1 628 558 actions à droit de vote multiple en un nombre équivalent d'actions à droit de vote subalterne. La Société n'a reçu aucune tranche du produit de ce reclassement. Conformément aux modalités de la convention de droits d'inscription conclue relativement au premier appel public à l'épargne visant les actions à droit de vote subalterne de la Société, la Société a engagé des frais et des charges d'environ 1,0 million \$ dans le cadre de ce reclassement.

Le 26 janvier 2024, Bain Capital Integral Investors II, L.P. (« Bain Capital ») a réalisé un reclassement de 2 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de la Société par l'entremise d'un preneur ferme, ainsi qu'une distribution en nature de 171 428 actions à droit de vote subalterne à certaines sociétés liées et à certains commanditaires. Avant cette transaction, Bain Capital avait converti 2 171 428 actions à droit de vote multiple en un nombre équivalent d'actions à droit de vote subalterne. La Société n'a reçu aucune tranche du produit de ces reclassements. Conformément aux modalités de la convention de droits d'inscription conclue relativement au premier appel public à l'épargne visant les actions à droit de vote subalterne de la Société, la Société a engagé des frais et des charges d'environ 0,9 million \$ dans le cadre de ce reclassement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

17. CAPITAL SOCIAL [SUITE]

c) Dividende

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a déclaré quatre dividendes trimestriels de 0,21 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Les dividendes ont été payés aux actionnaires le 22 avril 2024, le 12 juillet 2024, le 11 octobre 2024 et le 14 janvier 2025, pour une contrepartie totale de 61,9 millions \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a déclaré quatre dividendes trimestriels de 0,18 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Les dividendes ont été payés aux actionnaires le 17 avril 2023, le 14 juillet 2023, le 13 octobre 2023 et le 12 janvier 2024, pour une contrepartie totale de 55,6 millions \$.

18. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

a) Options d'achat d'actions

Une réserve de 10 814 828 actions à droit de vote subalterne peut être attribuée sous forme d'options d'achat d'actions aux dirigeants et aux employés de la Société en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. L'acquisition des droits relatifs à ces options d'achat d'actions est liée au passage du temps, et les droits relatifs à 25 % des actions seront acquis lors des premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution. Les options d'achat d'actions ont une durée de 10 ans, à la fin de laquelle elles expireront.

Le tableau suivant résume la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées et les principales hypothèses qui ont été utilisées pour calculer cette juste valeur pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024.

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	39,70 \$	42,02 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir les modèles de la juste valeur		
Cours de l'action	97,32 \$	103,07 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,47 %	3,53 %
Durée de vie attendue	5,04 ans	5,00 ans
Volatilité attendue	45,44 %	44,66 %
Dividende annuel par action attendu	0,86 %	0,70 %

La Société utilise le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour estimer la juste valeur des options attribuées. La volatilité attendue utilisée dans les modèles d'évaluation des options est calculée en fonction de la volatilité historique d'entités cotées similaires.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [SUITE]

a) Options d'achat d'actions [suite]

Les variations du nombre d'options d'achat d'actions s'établissent comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} février 2023	3 546 663	58,60 \$
Attribuées	590 700	103,74
Ayant fait l'objet d'une renonciation/annulées	(134 500)	90,94
Exercées ^[a]	(454 359)	38,52
Solde au 31 janvier 2024	3 548 504	67,46 \$
Attribuées	433 070	98,12
Ayant fait l'objet d'une renonciation/annulées	(153 825)	103,80
Exercées ^[b]	(422 087)	33,42
Solde au 31 janvier 2025	3 405 662	73,94 \$

^[a] Le prix moyen pondéré des actions relatif à ces options d'achat d'actions exercées était de 104,48 \$.

^[b] Le prix moyen pondéré des actions relatif à ces options d'achat d'actions exercées était de 93,02 \$.

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées au 31 janvier 2025.

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
20 \$ à 40 \$	818 726	27,44 \$	4,9	818 726	27,44 \$
40 \$ à 60 \$	493 580	45,86	4,3	493 580	45,86
60 \$ à 80 \$	252 011	62,95	3,5	252 011	62,95
80 \$ à 100 \$	456 720	97,46	9,1	18 800	90,26
100 \$ à 120 \$	1 379 325	105,62	7,2	641 825	106,60
120 \$ à 140 \$	5 300	123,03	6,6	3 975	123,03
Solde au 31 janvier 2025	3 405 662	73,94 \$	6,2	2 228 917	59,03 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [SUITE]

a) Options d'achat d'actions [suite]

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées au 31 janvier 2024.

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
20 \$ à 40 \$	1 129 001	27,47 \$	5,9	764 326	27,86 \$
40 \$ à 60 \$	584 980	45,86	5,3	584 980	45,86
60 \$ à 80 \$	274 473	62,96	4,5	272 223	62,90
80 \$ à 100 \$	39 400	90,31	8,7	9 850	90,31
100 \$ à 120 \$	1 514 050	105,61	8,2	320 900	107,66
120 \$ à 140 \$	6 600	123,03	7,6	3 300	123,03
Solde au 31 janvier 2024	3 548 504	67,46 \$	6,7	1 955 579	51,69 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, une charge au titre de la rémunération fondée sur des actions de 15,5 millions \$ (20,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024) a été comptabilisée dans les frais généraux et administratifs aux états consolidés du résultat net.

Au 31 janvier 2025, le total du coût de rémunération non comptabilisé lié à des paiements à base d'actions pour lesquels les droits ne sont pas acquis s'établissait à 17,2 millions \$ (21,7 millions \$ au 31 janvier 2024).

b) Unités d'actions restreintes et unités d'actions différées

La Société offre un régime d'unités d'actions à certains employés admissibles en vertu duquel des unités d'actions restreintes (« UAR ») sont attribuées. Les droits rattachés à ces attributions seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution, et un montant en trésorerie sera versé une fois les droits acquis. Les porteurs d'UAR ont droit aux dividendes déclarés par la Société, dont le paiement sera versé en trésorerie une fois que les droits liés aux attributions seront entièrement acquis.

La Société offre également un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux membres indépendants du conseil d'administration de la Société. La valeur de ces UAD se fonde sur le cours de l'action de la Société au moment du paiement. Les porteurs d'UAD ont droit aux dividendes déclarés par la Société, qui sont comptabilisés sous forme d'attributions additionnelles dont la valeur équivaut à celle des dividendes versés sur les actions ordinaires. Les UAD attribuées en vertu du régime seront rachetables, et leur valeur sera payable en trésorerie uniquement après que le membre aura cessé d'agir à titre d'administrateur de la Société.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [SUITE]

b) Unités d'actions restreintes et unités d'actions différées [suite]

Le tableau suivant présente les variations de l'état des régimes au cours des exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024.

	Nombre d'unités	
	UAD	UAR
Solde au 1^{er} février 2023	99 937	—
Attribuées	20 535	—
Payées	(6 138)	—
Solde au 31 janvier 2024	114 334	—
Attribuées	24 888	167 800
Ayant fait l'objet d'une renonciation/annulées	—	(18 150)
Payées	(29 980)	—
Solde au 31 janvier 2025	109 242	149 650

Au 31 janvier 2025, le passif lié au régime d'UAR se chiffrait à 3,0 millions \$, et ce montant est présenté dans les autres passifs non courants (néant au 31 janvier 2024). La charge de rémunération connexe pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024 s'est établie à 3,0 millions \$ et à néant, respectivement. Aucun montant n'a été versé en vertu de ce régime pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 (néant pour l'exercice clos le 31 janvier 2024).

Au 31 janvier 2025, le passif lié au régime d'UAD se chiffrait à 7,6 millions \$, et ce montant est présenté dans les autres passifs non courants (9,7 millions \$ au 31 janvier 2024). La charge connexe pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 était non significative (profit de 0,8 million \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024). Un montant de 2,1 millions \$ a été versé en vertu de ces régimes pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 (0,6 million \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024).

La Société utilise des swaps sur rendement total pour atténuer l'incidence de la fluctuation du cours de l'action sur le régime de paiements d'UAR. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a conclu des swaps d'une durée de 12 mois, renouvelables annuellement jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits, d'un montant de 14,6 millions \$. La variation de la juste valeur des swaps sur rendement total s'est établie à 4,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 (néant pour l'exercice clos le 31 janvier 2024), dont une tranche de 1,2 million \$ a été comptabilisée dans les frais généraux et administratifs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

19. BÉNÉFICE PAR ACTION

a) Bénéfice de base par action

Le bénéfice de base par action s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires – activités poursuivies	62,6 \$	930,6 \$
Perte nette attribuable aux actionnaires – activités abandonnées	(275,7)	(187,2)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	(213,1) \$	743,4 \$
Nombre moyen pondéré d'actions	73 661 874	77 166 505
Bénéfice de base par action – activités poursuivies	0,85 \$	12,06 \$
Perte de base par action – activités abandonnées	(3,74)	(2,43)
Bénéfice (perte) de base par action	(2,89) \$	9,63 \$

b) Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires – activités poursuivies	62,6 \$	930,6 \$
Perte nette attribuable aux actionnaires – activités abandonnées	(275,7)	(187,2)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	(213,1) \$	743,4 \$
Nombre moyen pondéré d'actions	73 661 874	77 166 505
Incidence dilutive des options d'achat d'actions	924 347	1 357 285
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	74 586 221	78 523 790
Bénéfice (perte) dilué par action – activités poursuivies	0,84 \$	11,85 \$
Perte diluée par action – activités abandonnées	(3,70)	(2,38)
Bénéfice (perte) dilué par action	(2,86) \$	9,47 \$

Le calcul ci-dessus pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 exclut 1 841 345 options (1 550 200 options pour l'exercice clos le 31 janvier 2024), qui sont considérées comme antidilutives.

La valeur de marché moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'incidence dilutive des options d'achat d'actions était fondée sur le cours des actions à la Bourse de Toronto pour la période durant laquelle les options étaient en cours.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

20. REVENUS

Les revenus se répartissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
Produits toutes saisons	4 306,3 \$	5 339,4 \$
Produits saisonniers	2 370,4	3 410,7
PAV et moteurs pour OEM	1 153,0	1 212,9
	7 829,7 \$	9 963,0 \$

21. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente des renseignements d'ordre géographique à l'égard des revenus et des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société. La répartition des revenus est fondée sur l'emplacement des clients.

	Revenus		Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	
	Exercices clos les		Aux	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)		
États-Unis	4 522,8 \$	6 007,1 \$	252,9 \$	336,9 \$
Canada	1 102,2	1 561,5	906,2	901,0
Europe	1 117,8	1 246,2	566,6	549,1
Asie-Pacifique	489,9	561,0	58,7	118,4
Amérique latine	585,4	571,4	941,0	927,5
Autres	11,6	15,8	—	6,2
	7 829,7 \$	9 963,0 \$	2 725,4 \$	2 839,1 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

22. AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale accordée à la Société, y compris les crédits d'impôt, s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
Constatée en diminution des frais de recherche et de développement	65,2 \$	40,2 \$
Constatée en diminution d'autres éléments du bénéfice d'exploitation	2,6	4,7
	67,8 \$	44,9 \$
Constatée en diminution du coût des immobilisations corporelles	0,4 \$	9,8 \$
Constatée en diminution du coût des immobilisations incorporelles	1,6 \$	— \$

23. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
(Gain) perte de change sur les éléments du fonds de roulement	(47,3) \$	6,9 \$
Perte sur les contrats de change à terme	51,5	11,7
Charge de perte de valeur ^[a]	9,4	—
Coûts de restructuration ^[b]	76,8	3,8
Autres	(13,0)	1,6
Total	77,4 \$	24,0 \$

^[a] Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a comptabilisé une charge de perte de valeur de 9,4 millions \$ au titre des actifs inutilisés.

^[b] Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a comptabilisé des coûts de restructuration de 76,8 millions \$, qui comprennent des indemnités de départ versées à des employés dans le cadre de la réduction de la main-d'œuvre, des coûts de sortie et des réclamations des fournisseurs liés aux activités de restructuration.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

24. FRAIS FINANCIERS ET PRODUITS FINANCIERS

Les frais financiers et les produits financiers se répartissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
Intérêts sur la dette à long terme	166,7 \$	159,7 \$
Coûts de transaction sur la dette à long terme	—	22,7
Intérêts sur les obligations locatives	8,1	7,4
Intérêts nets sur les passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	6,1	6,5
Intérêts et commissions d'engagement sur les facilités de crédit renouvelables	9,2	7,2
Autres	8,1	4,5
Frais financiers	198,2	208,0
Produits financiers	(8,0)	(16,6)
Frais financiers nets	190,2 \$	191,4 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

25. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

a) Charge (économie) d'impôt

La charge (l'économie) d'impôt se répartit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
Charge (économie) d'impôt exigible		
Pour l'exercice considéré	85,7 \$	241,1 \$
Pour des exercices antérieurs	(3,6)	(2,1)
	82,1	239,0
Charge d'impôt différé		
Différences temporaires	(22,1)	33,7
Incidence des modifications des taux d'imposition sur l'impôt différé	—	(0,3)
Augmentation (diminution) de la réduction de valeur	29,7	1,3
	7,6	34,7
Charge d'impôt	89,7 \$	273,7 \$

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi au Canada et de la charge (l'économie) d'impôt comptabilisée s'établit comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2025		31 janvier 2024	
				Données reclassées (note 2)
Impôt calculé selon les taux prévus par la loi	40,4 \$	26,5 %	319,4 \$	26,5 %
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :				
Écart de taux d'imposition des filiales à l'étranger	(5,2)		(7,6)	
Incidence des modifications des taux d'imposition sur l'impôt différé	—		(0,3)	
Augmentation de la réduction de valeur	29,7		1,3	
Comptabilisation de l'impôt sur l'écart de change	18,2		(15,7)	
Comptabilisation de l'impôt sur l'inflation	(7,4)		(7,0)	
Différences permanentes	16,8		(0,7)	
Comptabilisation d'incitatifs fiscaux	—		(20,5)	
Ajustements relatifs aux exercices antérieurs et autres	(2,8)		4,8	
Charge d'impôt	89,7 \$		273,7 \$	

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024, le taux d'imposition prévu par la loi était de 26,5 %. Le taux d'imposition prévu par la loi est le taux d'imposition combiné de Bombardier Produits Récréatifs inc. applicable dans les territoires où la Société exerce ses activités.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

25. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [SUITE]

b) Impôt différé

L'impôt différé reflète les incidences fiscales nettes des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs utilisés aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'impôt. Les principaux composants des actifs (des passifs) d'impôt différé de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Liés aux actifs et aux passifs courants		
Stocks	71,2 \$	77,5 \$
Impôt et crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(3,0)	(3,9)
Fournisseurs et charges à payer	20,2	18,7
Provisions	143,4	143,9
Autres passifs financiers	15,3	5,1
Obligations locatives	12,5	12,6
Revenus différés	13,7	21,9
Autres actifs financiers	(8,0)	(15,4)
Autres	0,3	(4,6)
	265,6	255,8
Liés aux actifs et aux passifs non courants		
Immobilisations corporelles	(99,0)	(73,2)
Immobilisations incorporelles	(52,5)	(55,6)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(42,3)	(47,5)
Provisions	35,0	33,2
Dette à long terme	26,5	2,6
Obligations locatives	35,6	39,9
Revenus différés	20,4	23,4
Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	37,5	30,3
Autres passifs non courants	(4,0)	(6,9)
Autres	19,6	12,6
	(23,2)	(41,2)
Liés au report de pertes autres qu'en capital	88,7	40,7
Liés au report de pertes en capital	29,3	29,2
	360,4	284,5
Avantages fiscaux non comptabilisés	(81,0)	(52,9)
Total	279,4 \$	231,6 \$

Au 31 janvier 2025, les pertes autres qu'en capital se chiffraient à 365,0 millions \$ (162,1 millions \$ au 31 janvier 2024), dont un montant de 331,9 millions \$ (125,9 millions \$ au 31 janvier 2024) peut servir à réduire le bénéfice imposable futur à l'échelle fédérale aux États-Unis et un montant de 31,1 millions \$ (36,2 millions \$ au 31 janvier 2024) peut servir à réduire le bénéfice imposable futur dans d'autres territoires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

25. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [SUITE]

b) Impôt différé [suite]

Au 31 janvier 2025, le solde des pertes en capital déductibles s'élevait à 110,4 millions \$ (110,1 millions \$ au 31 janvier 2024), et peut servir à compenser des gains en capital imposables futurs au Canada pour une période indéfinie.

Au 31 janvier 2025, la Société a des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 62,7 millions \$, dont une tranche de 53,4 millions \$ est remboursable et une tranche de 9,3 millions \$ peut servir à réduire l'impôt futur aux États-Unis (57,6 millions \$, 50,3 millions \$ et 7,3 millions \$, respectivement, au 31 janvier 2024).

Aux 31 janvier 2025 et 2024, les actifs d'impôt différé ont été entièrement comptabilisés à l'exception de certains éléments, principalement composés de pertes en capital déductibles reportées en avant et d'actifs d'impôt différé liés à la dette à long terme, puisque les lois de l'impôt du Canada et du Québec exigeaient que ce type de pertes soit compensé au moyen de gains en capital disponibles pour être déductibles.

De plus, l'impôt différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des bénéfices non distribués des filiales à l'étranger, car soit l'impôt sur le résultat ne s'appliquerait pas à la distribution des bénéfices, ou la Société a déterminé que ces bénéfices seront réinvestis indéfiniment. Toutefois, les distributions sous forme de dividendes ou autres dans les pays où les bénéfices sont réinvestis indéfiniment pourraient être assujetties à l'impôt.

c) Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (les « règles GloBE ») visant à garantir que les entreprises multinationales sont assujetties à un taux d'imposition effectif minimum de 15 %, calculé en vertu des règles GloBE, peu importe les territoires où elles exercent leurs activités. Les règles GloBE ont été adoptées ou sont sur le point d'être adoptées dans la législation nationale de nombreux territoires où la Société exerce ses activités. La Société ne s'attend pas à ce que l'application des règles GloBE ait une incidence significative sur la charge d'impôt.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu des transactions entre parties liées au cours des exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024. Les transactions les plus importantes, décrites ci-dessous, ont été conclues dans des conditions de concurrence normale, sauf indication contraire.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, c'est-à-dire les employés ayant l'autorité et assumant la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, sont considérés comme des parties liées à la Société. Les principaux dirigeants de la Société sont ses administrateurs et les hauts dirigeants.

La Société a engagé les charges suivantes au titre des avantages des principaux dirigeants :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
		Données reclassées (note 2)
Rémunération courante	7,8 \$	8,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,0	1,0
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	9,9	9,5
Total	18,7 \$	18,7 \$

b) Montant à payer à Bombardier Inc., une société liée au groupe Beaudier

En vertu de la convention d'achat conclue en 2003 relativement à l'acquisition du secteur des produits récréatifs de Bombardier Inc., la Société s'est engagée à rembourser à Bombardier Inc. un montant au titre de l'impôt sur le résultat représentant 22,7 millions \$ au 31 janvier 2025 (22,4 millions \$ au 31 janvier 2024). Les versements commenceront lorsque Bombardier Inc. commencera à verser des paiements relatifs à l'impôt sur le résultat au Canada et/ou aux États-Unis.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments financiers de la Société tient compte du risque de crédit que comporte l'instrument. Dans le cas des actifs financiers, le risque de crédit de la contrepartie est pris en compte, tandis que, pour les passifs financiers, le risque de crédit de la Société est pris en compte.

Pour déterminer la juste valeur de ses instruments financiers, la Société utilise, lorsqu'il existe un marché actif, les cours de ce marché (la juste valeur de « niveau 1 »). Lorsque des cours de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Lorsque les données d'entrée utilisées en vertu de ces techniques d'évaluation sont seulement des données d'entrée qui peuvent être observées directement ou indirectement sur le marché, la juste valeur est présentée comme juste valeur de « niveau 2 ». Si la juste valeur est évaluée au moyen de données d'entrée qui requièrent des jugements importants de la Société pour l'interprétation des données du marché et le calcul des estimations, la juste valeur est présentée comme juste valeur de « niveau 3 ». En ce qui concerne la juste valeur de niveau 3, l'utilisation de méthodes différentes pour établir des hypothèses ou des estimations peut avoir une incidence significative sur les justes valeurs estimées.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

27. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

a) Juste valeur [suite]

La juste valeur, le niveau de la juste valeur, les techniques d'évaluation et les données d'entrée s'établissent comme suit :

	Niveau de la juste valeur	Au 31 janvier 2025		Au 31 janvier 2024		Techniques d'évaluation et données d'entrée
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Placements à utilisation restreinte (note 6)	Niveau 2	14,7 \$	14,7 \$	13,4 \$	13,4 \$	Flux de trésorerie actualisés selon un taux d'actualisation reflétant le taux courant du marché pour ce type de placement à la fin de la période de présentation de l'information financière.
Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle (note 14)	Niveau 3	(23,4) \$	(23,4) \$	(26,4) \$	(26,4) \$	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction de la performance de Pinion et d'une formule prédéterminée du prix d'achat, et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.
Instruments financiers dérivés						Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des taux de change à terme (à partir des taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière) et des taux des contrats à terme, et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.
Contrats de change à terme						
Actifs (note 6)	Niveau 2	6,2 \$	6,2 \$	19,6 \$	19,6 \$	
Passifs (note 14)	Niveau 2	(60,2)	(60,2)	(7,8)	(7,8)	
Taux d'intérêt plafonds (note 6)	Niveau 2	21,1	21,1	59,4	59,4	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs, qui correspondent à des séries de plafonnets, sont estimés au moyen du modèle d'évaluation normal et actualisés selon un taux qui reflète les conditions du marché du crédit.
Autres (note 14)	Niveau 2	(4,1)	(4,1)	—	—	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des taux de change des marchandises et du cours des actions de la Société (à partir des taux de change des marchandises observables et du cours de l'action à la fin de la période de présentation de l'information financière) et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.
Total des instruments financiers dérivés	Niveau 2	(37,0) \$	(37,0) \$	71,2 \$	71,2 \$	
Facilité à terme (note 15)	Niveau 1	(2 799,3) \$	(2 809,6) \$	(2 609,7) \$	(2 614,0) \$	Cours cotés sur un marché actif.
Emprunts à terme (note 15)	Niveau 2	(125,8) \$	(134,5) \$	(153,4) \$	(158,3) \$	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie servant à l'évaluation sont ceux qui sont contractuellement exigibles, et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

27. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

a) Juste valeur [suite]

En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, la facilité de crédit renouvelable, les fournisseurs et charges à payer, les programmes de retenues des concessionnaires et les dépôts des clients, la valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière ou dans les notes se rapproche de la juste valeur de ces éléments en raison de leur nature à court terme. Au cours des exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024, aucune modification n'a été apportée aux classements selon la hiérarchie des justes valeurs.

La trésorerie comprend un montant de 4,0 millions \$ détenu par BRP Saint Petersburg LLC (5,4 millions \$ au 31 janvier 2024). Cette trésorerie est assujettie à des restrictions réglementaires et, par conséquent, elle n'est pas disponible pour une utilisation générale par les autres entités du groupe.

b) Risque de change

Le risque de change associé aux instruments financiers s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier comptabilisé fluctuent en raison des variations des taux de change. Le risque de change associé aux instruments financiers découle d'instruments financiers libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société.

L'exposition de la Société au risque de change associé aux instruments financiers découle principalement des facilités de crédit, des créances clients et autres débiteurs, des fournisseurs et charges à payer, des obligations locatives et des instruments financiers dérivés.

Le tableau ci-dessous présente, pour les instruments financiers exposés au risque de change, l'incidence des variations des taux de change sur le bénéfice net consolidé et les autres éléments de bénéfice global consolidés aux 31 janvier 2025 et 2024.

	Au 31 janvier 2025			Au 31 janvier 2024		
	Pourcentage de la variation ^[a]	Incidence sur le bénéfice net	Incidence sur les autres éléments de bénéfice global	Pourcentage de la variation ^[a]	Incidence sur le bénéfice net	Incidence sur les autres éléments de bénéfice global
					Données reclassées (note 2)	Données reclassées (note 2)
USD/CAD	5 %	157,5 \$ ^[b]	54,3 \$	5 %	127,3 \$ ^[b]	76,1 \$
EUR/CAD	2 %	17,0 \$	— \$	5 %	1,9 \$	— \$
Autres	3 %	(30,9) \$	(0,8) \$	3 %	(8,4) \$	3,1 \$

^[a] En fonction des variations qui pourraient exister aux dates de clôture.

^[b] Principalement attribuable à la dette à long terme libellée en dollars américains.

La Société a recours à des contrats de change pour gérer son risque de change, principalement en dollars américains, et elle a recours à des contrats de change à court terme pour gérer sa situation de trésorerie quotidiennement.

Dans le cas des devises que la Société ne parvient pas à compenser au moyen de ses opérations commerciales récurrentes, la Société a recours à des contrats de change, conformément à sa stratégie de couverture. La direction examine périodiquement la position de couverture pertinente et peut la couvrir à sa discrétion à l'intérieur des paramètres autorisés définis dans la politique de couverture, jusqu'à concurrence du pourcentage maximal prévu.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

27. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

b) Risque de change [suite]

Au 31 janvier 2025, la durée maximale durant laquelle la Société couvre son exposition aux variations de flux de trésorerie futurs liés aux projections de ventes est de 36 mois. Tous les contrats de change utilisés pour couvrir les ventes prévues hautement probables sont comptabilisés selon le modèle de couverture des flux de trésorerie. La Société ne négocie pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Les tableaux suivants présentent les montants notionnels en cours en vertu de contrats de change de couverture, la valeur comptable, les taux de change contractuels moyens et les périodes de règlement de ces contrats.

Au 31 janvier 2025				
Monnaies (vente/achat)	Taux moyen	Montant notionnel ^[a]	Valeur comptable	
			Autres actifs financiers	Autres passifs financiers
Couverture de flux de trésorerie				
<i>USD/CAD</i>				
Moins de 12 mois	1,3468	669,5 \$	4,1 \$	43,4 \$
Entre 12 et 24 mois	1,3587	344,0	—	12,2
Entre 24 et 36 mois	1,3708	103,1	—	1,2
<i>Autres monnaies</i>				
Moins de 12 mois	s.o.	93,1	1,4	2,5
Entre 12 et 24 mois	s.o.	23,6	0,2	0,4
Total de la couverture de flux de trésorerie			5,7 \$	59,7 \$
Couverture de juste valeur				
<i>USD/CAD</i>				
Moins de 12 mois	1,4407	639,3 \$	0,3 \$	— \$
<i>EUR/CAD</i>				
Moins de 12 mois	1,5027	172,6	—	0,3
<i>Autres monnaies</i>				
Moins de 12 mois	s.o.	106,5	0,2	0,2
Total de la couverture de juste valeur			0,5 \$	0,5 \$
Total des contrats de change			6,2 \$	60,2 \$

^[a] Les taux de change au 31 janvier 2025 ont été utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants notionnels libellés en monnaie étrangère.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

27. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

b) Risque de change [suite]

Au 31 janvier 2024				
Monnaies (vente/achat)	Taux moyen	Montant notionnel ^[a]	Valeur comptable	
			Autres actifs financiers	Autres passifs financiers
Couverture de flux de trésorerie				
<i>USD/CAD</i>				
Moins de 12 mois	1,3492	682,7 \$	8,5 \$	2,4 \$
Entre 12 et 24 mois	1,3475	735,7	6,5	0,2
Entre 24 et 36 mois	1,3501	208,2	2,3	—
<i>Autres monnaies</i>				
Moins de 12 mois	s.o.	116,7	1,5	3,0
Entre 12 et 24 mois	s.o.	36,2	0,2	1,5
Total de la couverture de flux de trésorerie			19,0 \$	7,1 \$
Couverture de juste valeur				
<i>USD/CAD</i>				
Moins de 12 mois	1,3371	137,3 \$	— \$	— \$
<i>EUR/CAD</i>				
Moins de 12 mois	1,4576	181,9	0,1	0,1
<i>Autres monnaies</i>				
Moins de 12 mois	s.o.	16,0	0,5	0,6
Total de la couverture de flux de trésorerie			0,6 \$	0,7 \$
Total des contrats de change			19,6 \$	7,8 \$

^[a] Les taux de change au 31 janvier 2024 ont été utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants notionnels libellés en monnaie étrangère.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

27. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de l'exposition de la Société au risque d'être incapable de respecter ses obligations financières. La Société gère son risque de liquidité en surveillant continuellement ses besoins en flux de trésorerie d'exploitation et en utilisant ses sources de financement pour assurer sa souplesse financière et atténuer le risque de liquidité (se reporter à la note 27).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 janvier 2025.

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant total
Fournisseurs et charges à payer	1 222,1 \$	— \$	— \$	— \$	1 222,1 \$
Dette à long terme (incluant les intérêts)	231,3	1 126,4	1 053,6	1 453,7	3 865,0
Obligations locatives (incluant les intérêts)	54,4	78,7	41,2	58,6	232,9
Instruments financiers dérivés	46,3	18,0	—	—	64,3
Autres passifs financiers	39,9	27,8	1,3	33,1	102,1
Total	1 594,0 \$	1 250,9 \$	1 096,1 \$	1 545,4 \$	5 486,4 \$

d) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les instruments financiers qui touchent principalement ses facilités de crédit. Au 31 janvier 2025, une augmentation de 0,25 point de base aurait eu une incidence défavorable de 7,4 millions \$ sur le bénéfice net consolidé et le bénéfice global consolidé pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 (incidence défavorable de 6,9 millions \$ au 31 janvier 2024), alors qu'une diminution de 0,25 point de base aurait eu une incidence favorable de 7,4 millions \$ (incidence favorable de 6,9 millions \$ au 31 janvier 2024) sur le bénéfice net consolidé et le bénéfice global consolidé pour l'exercice clos le 31 janvier 2025, compte non tenu de l'incidence des instruments de couverture. Les pourcentages d'augmentation ou de diminution des taux d'intérêt présentés ci-dessus sont fondés sur les variations qui pourraient exister aux dates des états consolidés de la situation financière et ont été appliqués aux instruments financiers de la Société assujettis aux variations des taux d'intérêt. Dans le but de limiter son exposition à la hausse des taux d'intérêt, la Société a conclu des contrats de taux plafonds garantis.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

27. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

e) Risque de crédit

La Société pourrait être exposée, dans le cours normal de ses activités, à l'incapacité potentielle de ses concessionnaires, de ses distributeurs et de ses autres partenaires commerciaux à respecter leurs obligations contractuelles à l'égard des actifs financiers et des montants garantis en vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs.

La Société estime que le risque de crédit associé à ses créances clients et à ses responsabilités limitées en vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs ne représente pas une importante concentration de risque et de perte en raison du grand nombre de concessionnaires, de distributeurs et d'autres partenaires commerciaux et de leur répartition dans de nombreuses régions. De plus, la Société atténue ce risque en exerçant ses activités par l'intermédiaire de ses propres canaux de distribution et en surveillant le crédit de ses concessionnaires et de ses distributeurs indépendants.

Le tableau suivant détaille les débiteurs pour lesquels la Société estime qu'elle est exposée au risque de crédit aux 31 janvier 2025 et 2024.

	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Créances clients et autres débiteurs	617,3 \$	656,3 \$
Taxes de vente et autres montants à recevoir de gouvernements	(137,3)	(107,2)
Montant total de l'exposition au risque de crédit	480,0 \$	549,1 \$
Créances non échues	475,4 \$	527,9 \$
Créances échues		
Moins de 60 jours	2,6	13,4
De 60 à 90 jours	2,0	2,5
Plus de 90 jours	6,5	10,8
Correction de valeur pour créances douteuses	(6,5)	(5,5)
Montant total de l'exposition au risque de crédit	480,0 \$	549,1 \$

Les parties liées aux instruments financiers dérivés et aux placements à utilisation restreinte sont toutes des institutions financières de première qualité qui, selon les attentes de la Société, devraient respecter leurs obligations en vertu de ces contrats. Au cours des dernières années, la Société n'a pas subi de perte importante découlant du risque de crédit associé à ses actifs financiers et elle ne prévoit pas subir de perte en se fondant sur les attentes futures.

Comme il est décrit à la note 29a), la Société a fourni des garanties financières à des sociétés de financement tierces dans l'éventualité où les concessionnaires seraient incapables de respecter leurs obligations en vertu des ententes de financement conclues avec ces sociétés de financement.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

28. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société sert principalement aux dépenses d'investissement et au fonds de roulement. Selon le niveau actuel des activités, la direction estime que les fonds en banque, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts disponibles en vertu des facilités de crédit permettront à la Société de satisfaire ses besoins en matière de fonds de roulement, de dépenses d'investissement et de service de la dette, ainsi qu'à d'autres exigences en matière de financement.

Le capital de la Société se compose de sa dette à long terme et de ses capitaux propres. La Société a pour objectif de maintenir un niveau de capital approprié pour atteindre plusieurs objectifs, dont le maintien d'un ratio de levier financier acceptable, afin d'avoir accès à des sources de financement adéquates pour soutenir les activités courantes, poursuivre la stratégie de croissance interne et maintenir la souplesse financière. La Société peut racheter ses actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et d'une importante offre publique de rachat, et elle peut également émettre du capital social et modifier le montant des dividendes payés aux actionnaires.

L'objectif de la Société consiste à maintenir un ratio de levier financier de 3,5 ou moins, et elle a atteint de façon continue cet objectif au cours des exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024.

29. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En plus des engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés, la Société est assujettie aux éléments suivants (les montants sont tous présentés sur une base non actualisée) :

a) Arrangements financiers conclus avec les concessionnaires et les distributeurs

La Société, la plupart de ses concessionnaires indépendants et certains de ses distributeurs indépendants sont parties à des ententes conclues avec des fournisseurs de services financiers externes. Ces ententes leur procurent le financement nécessaire à l'achat des produits de la Société et améliorent le fonds de roulement de la Société en permettant le recouvrement plus rapide des créances auprès des concessionnaires et des distributeurs.

Le solde exigible du financement obtenu par les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société auprès des sociétés de financement externes se chiffrait respectivement à 3 151,5 millions \$ et à 3 469,2 millions \$ aux 31 janvier 2025 et 2024. La répartition du solde exigible par pays et par monnaie étrangère locale entre les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société avec les sociétés de financement externes s'établit comme suit :

	Monnaie	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Solde exigible aux dates indiquées	CAD	3 151,5 \$	3 469,2 \$
États-Unis	USD	1 593,9 \$	1 877,6 \$
Canada	CAD	670,4 \$	727,1 \$
Europe	EUR	49,8 €	66,1 €
Australie et Nouvelle-Zélande	AUD	112,0 \$	150,1 \$
Solde exigible – activités poursuivies	CAD	3 000,3 \$	3 218,5 \$
Solde exigible – activités abandonnées	CAD	151,2 \$	250,7 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

29. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [SUITE]

a) Arrangements financiers conclus avec les concessionnaires et les distributeurs [suite]

En vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs, la Société pourrait, dans l'éventualité d'une défaillance du concessionnaire ou du distributeur, être tenue de racheter des sociétés de financement des produits repris neufs inutilisés à un prix équivalant au total du solde exigible du concessionnaire ou du distributeur par les sociétés de financement.

Le montant maximal consolidé de l'ensemble des obligations se situe approximativement entre :

- i) 14,0 millions \$ US (20,2 millions \$) ou 15 % du solde exigible consolidé moyen du financement sur les 12 mois de l'année civile en vertu des ententes de financement (17,9 millions \$ au 31 janvier 2025); et
- ii) 25,0 millions \$ US (36,2 millions \$) ou 10 % du solde exigible consolidé moyen du financement pendant les 12 derniers mois en vertu des ententes de financement (326,7 millions \$ au 31 janvier 2025).

Par conséquent, le solde consolidé maximal du financement soumis à l'obligation de rachat par la Société de produits repris neufs inutilisés auprès des sociétés de financement était de 346,9 millions \$ au 31 janvier 2025 et de 304,0 millions \$ au 31 janvier 2024.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a subi une perte de 0,8 million \$ à la suite de la reprise de possession de produits neufs inutilisés par les sociétés de financement (perte de 0,9 million \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024).

b) Garanties en vertu de diverses ententes

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des ententes qui prévoient l'indemnisation de tiers et qui sont courantes au sein du secteur, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui engagent la Société envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des conventions de prise ferme et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information et des contrats de service. Ces ententes d'indemnisation pourraient obliger la Société à dédommager les autres parties des pertes subies par suite de violations de déclarations et de réglementation ou par suite de réclamations liées à des litiges ou de sanctions légales qui pourraient découler de la transaction.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Société d'estimer de façon raisonnable l'exposition maximale en raison des difficultés liées à l'évaluation du montant du passif qui découle de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux autres parties. Par le passé, la Société n'a effectué aucun paiement important au titre de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes semblables.

La Société est tenue d'indemniser les administrateurs et les dirigeants de la Société des pertes diverses qu'ils pourraient subir, entre autres tous les coûts liés au règlement de poursuites ou d'actions en justice résultant de leur association à la Société, sous réserve de certaines restrictions. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour ses administrateurs et ses dirigeants afin d'atténuer les coûts liés à toute éventuelle poursuite ou action en justice future. La durée de l'indemnisation n'est pas définie de façon explicite, mais se limite à des actions entreprises durant la période où la partie indemnisée a agi à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de la Société. Il est impossible d'estimer de façon raisonnable le montant maximal de tout éventuel paiement futur.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

29. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [SUITE]

c) Litiges

La Société a l'intention de défendre vigoureusement sa position dans tous les litiges dont elle fait l'objet. La direction estime que la Société a comptabilisé des provisions adéquates qui pourront couvrir les pertes éventuelles liées à des actions en justice en instance. En outre, la Société a souscrit une assurance responsabilité civile générale en prévision de réclamations relatives à des blessures ou à des dommages occasionnés par les produits de la Société. Cette assurance restreint les pertes éventuelles qui pourraient découler de réclamations juridiques liées à l'utilisation de ses produits.

Bien que l'issue des actions en instance au 31 janvier 2025 ne puisse être prédite avec certitude, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie futurs de la Société.

30. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 17 octobre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait amorcé un processus visant la vente des entreprises de son Groupe marin, à savoir Alumacraft, Manitou, Telwater (Quintrex, Stacer, Savage et Yellowfin), et des pièces, accessoires et vêtements du Groupe marin. Par conséquent, au 31 janvier 2025, ces entreprises sont présentées à titre d'activités abandonnées, et les actifs et passifs connexes, comme détenus en vue de la vente.

La perte nette et la perte globale liées aux activités abandonnées s'établissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Revenus	237,5 \$	404,0 \$
Coût des ventes	334,5	436,7
Perte brute	(97,0)	(32,7)
Charges d'exploitation		
Vente et marketing	28,3	25,3
Recherche et développement	21,8	39,6
Frais généraux et administratifs	25,3	33,8
Autres charges d'exploitation	9,7	2,3
Charge de perte de valeur	183,9	116,3
Total des charges d'exploitation	269,0	217,3
Perte d'exploitation	(366,0)	(250,0)
Frais financiers	0,2	1,3
Perte avant impôt sur le résultat	(366,2)	(251,3)
Économie d'impôt	(90,5)	(64,1)
Perte nette liée aux activités abandonnées	(275,7) \$	(187,2) \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

30. ACTIVITÉS ABANDONNÉES [SUITE]

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Perte nette liée aux activités abandonnées^[a]	(275,7) \$	(187,2) \$
Variation nette du gain latent à la conversion des établissements à l'étranger	7,4	6,0
Total de la perte globale liée aux activités abandonnées^[a]	(268,3) \$	(181,2) \$

^[a] La perte nette et la perte globale attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle se sont chiffrées à néant.

Au 31 janvier 2025, la valeur comptable des actifs et des passifs présentés comme détenus en vue de la vente s'établissait comme suit :

	31 janvier 2025
Créances clients et autres débiteurs	24,4 \$
Stocks	110,5
Immobilisations corporelles	98,5
Immobilisations incorporelles	36,9
Actifs d'impôt différé	88,1
Autres actifs	3,3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	361,7 \$
Fournisseurs et charges à payer	31,8
Provisions	51,0
Obligations locatives	6,7
Revenus différés	17,3
Autres passifs	11,4
Passifs liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	118,2 \$
Actifs, déduction faite des passifs, détenus en vue de la vente	243,5 \$

Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités abandonnées s'établissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(118,9) \$	(180,7) \$
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(21,7)	(69,4)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	147,8	242,3
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités abandonnées	7,2 \$	(7,8) \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

30. ACTIVITÉS ABANDONNÉES [SUITE]

Recouvrabilité selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour les groupes destinés à être cédés

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025, la Société a réévalué les groupes destinés à être cédés d'Alumacraft et de Manitou au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, ce qui a donné lieu à une charge de perte de valeur de 183,9 millions \$ au titre des actifs détenus en vue de la vente. La Société a conclu que la juste valeur diminuée des coûts de sortie du groupe destiné à être cédé de Telwater excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de perte de valeur n'a été comptabilisée pour ce groupe destiné à être cédé pour l'exercice clos le 31 janvier 2025. La Société a déterminé qu'aucune reprise des charges de perte de valeur comptabilisées antérieurement n'était exigée au 31 janvier 2025.

La charge de perte de valeur comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025 est répartie comme suit :

	Dépréciation au 31 janvier 2025
Stocks	108,3 \$
Immobilisations corporelles	56,7
Actifs au titre de droits d'utilisation	6,1
Immobilisations incorporelles	12,8
Dépréciation d'actifs classés comme détenus en vue de la vente	183,9 \$

L'évaluation de la juste valeur a été classée comme juste valeur de niveau 2. Les justes valeurs d'Alumacraft, de Manitou et de Telwater ont été établies en fonction des offres du marché que la Société a reçues depuis l'annonce de la vente des entreprises du Groupe marin le 17 octobre 2024. Les coûts de sortie représentent la meilleure estimation de la direction fondée sur des données historiques provenant de sources externes et internes.

Recouvrabilité selon la méthode de détermination de la valeur recouvrable des UGT

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a effectué un test de dépréciation en raison du ralentissement de la demande des consommateurs au sein de l'industrie de la navigation de plaisance et de la diminution connexe de la performance financière. La Société a comptabilisé des charges de perte de valeur respectives de 25,0 millions \$ et de 45,5 millions \$ relativement aux immobilisations incorporelles des UGT Alumacraft et Manitou. La Société a également comptabilisé des charges de perte de valeur respectives de 17,8 millions \$ et de 25,5 millions \$ relativement aux immobilisations corporelles des UGT Alumacraft et Manitou. Le montant des pertes de valeur a été déterminé en comparant la valeur comptable de chaque UGT à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT Telwater était supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour cette UGT au 31 janvier 2024.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2025 et 2024

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

30. ACTIVITÉS ABANDONNÉES [SUITE]

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a déterminé la valeur recouvrable des UGT Alumacraft, Manitou et Telwater au moyen de la méthode de la valeur d'utilité. La Société a déterminé que la technique des flux de trésorerie actualisés a donné l'évaluation la plus juste de la contrepartie qui pourrait être obtenue contre chaque UGT dépréciée dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'entreprise, combinée à la valeur résiduelle de l'entreprise à la fin de la période sur laquelle portent les prévisions. La technique des flux de trésorerie actualisés a été appliquée en fonction de la valeur de l'entreprise, de façon à ce que les flux de trésorerie après impôt mais avant la charge d'intérêt soient actualisés au moyen du coût moyen pondéré du capital. Cette méthode exige la formulation d'hypothèses portant sur les taux de croissance des revenus, les marges du BAIIA, le niveau du fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les taux d'imposition et les taux d'actualisation. Les hypothèses utilisées aux fins du calcul des flux de trésorerie actualisés sont des données d'entrée de niveau 3 (définies à la note 27). Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 12,9 % à 13,1 %. Ces taux d'actualisation ont été calculés en ajoutant les facteurs de risque liés à l'UGT testée au coût en capital moyen pondéré de la Société. Un taux de croissance de 1,5 % a été utilisé pour calculer la valeur finale.

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Au cours des derniers mois, les États-Unis ont annoncé leur intention d'imposer de nouveaux tarifs douaniers sur les importations en provenance du Canada, du Mexique, de l'Europe et de la Chine. La nature, l'étendue et le calendrier de l'imposition potentielle de ces tarifs douaniers par les États-Unis, ainsi que de nouveaux droits de douane, d'autres restrictions commerciales et de toute mesure de rétorsion par l'un ou l'autre de ces pays, de même que l'incidence qu'ils pourraient avoir sur la Société et la demande des consommateurs, sont incertains, de sorte qu'il n'est pas possible pour l'instant d'estimer avec précision les répercussions financières.

